



ORAC

*Opération de
Revitalisation de
l'Artisanat et du
Commerce*

OCMAC

*Opération
Collective de
Modernisation de
l'Artisanat et du
Commerce*

**du Pays du
Libournais**

Bilan 1^{ère} phase



BILAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'ORAC / OCMAC 1^{ERE} PHASE DU PAYS DU LIBOURNAIS

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de Pays du Libournais

Adresse : 73, route de Paris - 33919 Saint-Denis-de-Pile

Tel : 05.57.55.00.70

Fax : 05.57.55.00.79

Email : pays.libournais@wanadoo.fr

Avec le concours financier de :



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE

2. PRESENTATION DU COMITE DE PILOTAGE

- 2.1. LE SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS
- 2.2. L'ETAT
- 2.3. LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- 2.4. LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
- 2.5. LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE
- 2.6. LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LIBOURNE

3. RAPPEL BUDGETAIRE

- 3.1. ANIMATION/COMMUNICATION
- 3.2. EXPERTISES INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE
- 3.3. INVESTISSEMENTS

4. BILAN DE LA MISE EN OEUVRE

- 4.1. ANIMATION/COMMUNICATION
- 4.2. EXPERTISES INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE
- 4.3. INVESTISSEMENTS
- 4.4. FORMATIONS

5. ANNEXES

5.1. COMITE DE PILOTAGE DU 24 JANVIER 2006

- 5.1.1. LA TABLE DU FRONSADAIS
- 5.1.2. JD SOUDAGE
- 5.1.3. ETP DES HAUTS DE GIRONDE
- 5.1.4. TRAVAUX FORESTIERS JUILLET
- 5.1.5. LM AUTOS
- 5.1.6. HUIT A HUIT SAINT-MEDARD-DE-GUIZIERES
- 5.1.7. ANAMORPHOZ
- 5.1.8. SARL VICENZI

5.2. COMITE DE PILOTAGE DU 28 FEVRIER 2006

- 5.2.1. EI PATRICK ROQUEFLOT
- 5.2.2. SARL CAROLE ZAIA
- 5.2.3. SAINT-EMILION AUTOBILAN
- 5.2.4. DEPANNAGE GAZ LEGRAND
- 5.2.5. VIDANGE 33
- 5.2.6. SARL CAILLEAU
- 5.2.7. AU FOURNIL DE SAINT-SEURIN
- 5.2.8. EI JACKY HEUZEY
- 5.2.9. EI JEAN-LUC TERRIEN
- 5.2.10. ENTRE-DEUX MERS MOTOCULTURE
- 5.2.11. BEAUTE PARFUMS
- 5.2.12. VITI SERVICES
- 5.2.13. EI MICHEL RIBEYREIX
- 5.2.14. AUX GOURMANDISES

5.3. COMITE DE PILOTAGE DU 3 AVRIL 2006

- 5.3.1. LES FONTAINES MAGIQUES
- 5.3.2. EI PATRICK ROUSSILLE
- 5.3.3. EI KARINE COIFFURE
- 5.3.4. TECHNICIEN DU SPORT SAINTE-FOY-LA-GRANDE
- 5.3.5. EI ALAIN MALLEMANCHE
- 5.3.6. EMOTION
- 5.3.7. SARL FRANCIS BOUCHARD
- 5.3.8. SARL SYLVAIN SAGE
- 5.3.9. EI DENIS MAUFINET
- 5.3.10. EI FREDERIC LAUTRETTE
- 5.3.11. EI ALAIN MIGINIAC
- 5.3.12. EI MAURICE BOURDIN
- 5.3.13. SARL CARROSSERIE ANGLADE
- 5.3.14. CHARPENTE COUVERTURE DU SUD-OUEST
- 5.3.15. JARDIN SECRET
- 5.3.16. AU BON GOUT
- 5.3.17. TTD

5.4. COMITE DE PILOTAGE DU 20 OCTOBRE 2006

- 5.4.1. DEPAN'AGRIC
- 5.4.2. EI DANIEL DUPOUY
- 5.4.3. SARL FROMENT
- 5.4.4. DE LUCA AGRI SERVICE
- 5.4.5. EURL PATRICK BEAUFILS
- 5.4.6. LA GUERONNIERE BOIS ET MEUBLES
- 5.4.7. L'ETINCELLE
- 5.4.8. EI JEROME MESURE
- 5.4.9. EI LUCIEN BESSOU
- 5.4.10. SARL SEBASTIEN FARRE
- 5.4.11. LES PLANTES SAUVAGES
- 5.4.12. LOISIRMATIC
- 5.4.13. LE TEMPS D'UN FILM
- 5.4.14. SARL BERNARD MAUGET
- 5.4.15. EI FREDERIC MOINGT
- 5.4.17. SARL VOOS BUREAU
- 5.4.16. SARL THIERRY DEBEST
- 5.4.17. TOUT FEU TOUT FLAMME
- 5.4.18. GARANDEAU PARCS ET JARDINS
- 5.4.19. LIBRAIRIE PAPETERIE DU LYCEE
- 5.4.20. SARL ALAIN PASQUET
- 5.4.21. ESPRIT CREATION
- 5.4.22. L'AUBERGE GASCONNE
- 5.4.23. SARL BEATRICE CHEVRIER
- 5.4.24. SARL MILLARD ET FILS
- 5.4.25. SARL PATRICH LYS
- 5.4.26. EGBL
- 5.4.27. COIFFURE VALERIE
- 5.4.28. ENTRETIEN DEPANNAGE RAMONAGE
- 5.4.29. STUDIO COIFFURE
- 5.4.30. EI PHILIPPE DEMARY
- 5.4.31. BOUCHERIE BRANNAISE
- 5.4.32. SARL VALETTE FAURE
- 5.4.33. L'ATELIER DU MOULIN
- 5.4.34. SARL ALEX SERGENT
- 5.4.35. EURL HERVE PEYRAUD
- 5.4.36. PRATIK'SARMENTS
- 5.4.37. LA MIE DE PAIN

5.5. BILAN INTERMEDIAIRE - AVRIL 2007

5.6. RECAPITULATIF FINANCIER

Le Syndicat Mixte de Pays du Libournais, en partenariat avec la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat de la Région Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, et le Conseil Général de la Gironde, a assuré la mise en œuvre, à partir de septembre 2005, d'une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) et d'une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCMAC) à l'échelle des 131 communes incluses dans son périmètre d'action.

Un concours technique a été apporté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, toutes deux désignées, par appel d'offres, pour réaliser les Expertises Individuelles de Développement Stratégiques (EIDS).

Cette mise en œuvre, débutée en septembre 2005, a cherché, quelque soient les phases (Animation/Communication, EIDS, programmations, réalisations, versement des subventions, ...), à privilégier un schéma d'organisation tourné résolument vers le chef d'entreprise, afin de lui garantir un accompagnement personnalisé tout au long de la démarche. Cette « approche clientèle », en mettant l'entreprise au cœur des démarches, a été le moyen de garantir le succès de l'opération et d'éviter les écueils de la mauvaise information, de la lourdeur administrative, de la complexité des dossiers, ou de la longueur de la procédure, ...

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE

Le Syndicat Mixte de Pays du Libournais est une collectivité territoriale dont la compétence principale est l'aménagement et le développement de son territoire.

11 communautés de communes et 9 communes y adhèrent. Au total, le périmètre du Pays du Libournais regroupe 131 communes sur 1.300 km², représentant près de 140.000 habitants.

Le Syndicat Mixte de Pays du Libournais a été créé en décembre 2001 de la fusion de deux syndicats : le Syndicat Mixte pour le Développement du Nord-Libournais et le Syndicat Touristique du Grand Libournais.

En tant que Syndicat de Pays, le Syndicat Mixte est le garant de la Charte de Territoire, retranscription du projet de territoire du Pays du Libournais, validée en Comité Syndical en juillet 2003.

Depuis mars 2006, le Syndicat Mixte est également syndicat porteur de SCoT, en tant que maître d'ouvrage de la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Libournais. A travers cette compétence, le Syndicat Mixte de Pays du Libournais est chargé de définir, pour le compte de ses 131 communes adhérentes, les grandes orientations en matière de politiques d'urbanisme et d'aménagements fonciers, d'habitat, de développement économique, de déplacements et de préservation de l'environnement. Ces orientations trouvent une traduction concrète dans les documents d'urbanisme et dans les procédures d'aménagements, communaux ou intercommunaux (Plans Locaux d'Urbanisme - PLU ou cartes communales, Zones d'Aménagement Concerté, ...).

En matière de développement économique, le Syndicat Mixte de Pays du Libournais a très rapidement pris conscience, lors de l'élaboration de sa Charte de Territoire en 2002-2003, de l'importance que représente le tissu des TPE/PME artisanales, commerciales et de services en Libournais.

La réalisation d'une étude de faisabilité d'une ORAC en 2003 a confirmé le potentiel de développement que représentent les 5.600 établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers.

Pour mémoire, le Pays du Libournais représente environ 10 % des emplois du département de la Gironde dont 34 % sont concentrés sur la seule Communauté de Communes du Libournais, et plus particulièrement sur la ville de Libourne (deuxième pôle d'emplois de la Gironde hors agglomération bordelaise).

La restructuration interne du Syndicat Mixte de Pays du Libournais, débutée en 2006, s'est achevée avec la réinstallation des instances du Pays consécutives aux élections municipales, en mars 2008, autour de 6 compétences :

1. l'Aménagement du territoire
2. l'Economie et l'Emploi
3. le Tourisme et le Patrimoine naturel
4. la Culture, les Sports et les Loisirs
5. la Formation et l'Insertion professionnelle
6. le Développement social.

En matière de développement économique et de soutien à l'emploi local, l'accent est mis, prioritairement, sur la poursuite de la démarche entreprise en 2005, avec un soutien réaffirmé aux secteurs artisanal, commercial et de services.

La mise en œuvre de la seconde phase de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce est effective depuis septembre 2007. Les programmations actées en 2007 et 2008 ont pour l'essentiel permis de répondre à une demande identifiée lors de la première phase, mais qui n'avait pas pu être prise en compte faute de crédits suffisants.

2009 va marquer la reprise d'une véritable animation territoriale, afin d'accompagner de nouveaux projets de développement, particulièrement nécessaires en temps de récession. A ce titre, l'effort consenti au niveau des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services n'est pas vain. En effet, concernant le seul secteur de l'artisanat, les chiffres des immatriculations et des suppressions d'entreprises montrent par exemple un dynamisme certain du Libournais par rapport au reste du département de la Gironde : là où la Gironde enregistre une baisse des immatriculations de 10 % sur le premier semestre 2008, le Libournais connaît une augmentation de près de 25 %. A contrario, dans le même temps, les procédures pour défaillances n'augmentent que de 10 %, lorsqu'elles augmentent de près de 50 % sur le reste de la Gironde.

Le Syndicat Mixte de Pays du Libournais est organisé autour de 6 instances, fortement imbriquées les unes avec les autres :

- **le Comité Syndical**, ou conseil des élus, qui regroupe les représentants (un délégué titulaire et un délégué suppléant) des 131 communes incluses dans le périmètre du Pays du Libournais, à pour tâche de fixer les lignes directrices de la politique syndicale ;
- **le Bureau Syndical**, émanation opérationnelle du Comité Syndical, qui regroupe les représentants des 11 communautés de communes et des 9 communes adhérentes, assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations de travail arrêtées par le Comité Syndical ;
- **le Conseil de Développement**, qui regroupe socioprofessionnels et acteurs associatifs du Libournais, participe, aux côtés des élus, à la définition de la politique syndicale et à son évaluation ;
- **les comités de pilotage**, qui regroupent des représentants des collectivités adhérentes, du Conseil de Développement, ainsi que des partenaires associés, assurent la mise en œuvre d'opérations thématiques, proposées par les commissions de travail et validées par le Comité Syndical et/ou le Bureau Syndical. Il y a autant de comités de pilotage qu'il y a d'opération sous maîtrise d'ouvrage directe Pays ;
- **les commissions de travail thématiques**, qui regroupe des représentants des collectivités adhérentes, du Conseil de Développement, ainsi que de personnes cooptées pour leur expertise sur la thématique concernée. Il y a autant de commissions qu'il y a de thématiques abordées (en dehors des commissions purement de gestion) ;
- **l'équipe technique**, mobilisée et mutualisée entre les différentes instances, pour étudier et mettre en œuvre la politique syndicale.

2. PRESENTATION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Syndicat de Pays était, pour la mise en œuvre de la première phase, Organisme Intermédiaire, en plus d'être animateur et responsable de la démarche. Nous le verrons par la suite, lors de la mise en œuvre de la seconde phase, à partir de septembre 2007, le Syndicat de Pays va perdre son rôle d'Organisme Intermédiaire afin de permettre aux porteurs de projets de solliciter du FEADER, et ainsi accroître l'enveloppe budgétaire mobilisable pour le soutien aux projets d'investissements.

C'est ainsi que le Syndicat Mixte de Pays du Libournais a dû jouer, entre octobre 2005 et septembre 2008, un double rôle : animateur territorial et responsable administratif et financier.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération, il s'appuie sur un Comité de Pilotage qui regroupe :

- les partenaires financiers de l'opération : l'Etat, par l'intermédiaire de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat de la région Aquitaine, de la Préfecture de la Gironde et de la Sous-Préfecture de Libourne ; le Conseil Régional d'Aquitaine ; le Conseil Général de la Gironde,
- les prestataires des EIDS, retenus par appel d'offres (marché à bons de commande) : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde,
- les représentants des territoires composant le Pays du Libournais : les communautés de communes du Brannais, Castillon-Pujols, Canton de Fronsac, Canton de Guîtres, Entre-Deux-Mers Ouest, Juridiction de Saint-Emilion, Libournais, Lussacais, Pays de Coutras, Pays Foyen, Sud Libournais ; et les communes non regroupées,
- les représentants des communes sur lesquels sont implantées les entreprises porteuses des projets présentés,
- les représentants du Conseil de Développement du Pays du Libournais.

Le Comité de Pilotage est l'organe chargé du suivi de la mise en œuvre de la procédure. Il est chargé notamment de veiller à :

- maintenir une bonne circulation de l'information entre les différents partenaires,
- analyser l'impact du dispositif sur l'ensemble des territoires composant le Pays du Libournais, dans un souci de solidarité,
- envisager des mesures spécifiques de communication,
- recadrer, en fonction des besoins, des actions prévues dans la démarche globale,
- préparer l'évaluation au fil de l'eau de la procédure.

A travers ces objectifs, ce sont les notions d'équité et de solidarité territoriale qui ont été visées, afin que le dispositif s'applique partout et pour tous. Les élus et techniciens ont eu un rôle important dans ce Comité, afin de faire remonter les informations et les impressions du terrain, pour envisager d'éventuelles mesures correctives ou de rééquilibrage.

2.1. LE SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS

Voir Chapitre 1.

2.2. L'ETAT

Le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, en charge du Commerce, de l'Artisanat, des services et des professions libérales, est représenté en région Aquitaine par une Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA). Cette Délégation est chargée, auprès de Monsieur le Trésorier-Payeur Général de la région Aquitaine, de coordonner, au niveau régional, l'ensemble des actions concourant à la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement menée en faveur des secteurs du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales.

Elle est placée sous la triple autorité :

- du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi,
- de la Préfecture de la région Aquitaine,
- de la Préfecture du département de la Gironde.

Au niveau de la mise en oeuvre de l'ORAC / OCMAC du Pays du Libournais, la DRCA de la Région Aquitaine intervient au titre de sa mission d'accompagnement et d'encadrement des procédures et décisions relatives à l'attribution, aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, de subventions, primes et prêts bonifiés.

L'Etat est par ailleurs représenté au sein du Comité de Pilotage de l'ORAC / OCMAC du Pays du Libournais, par la Préfecture du département de la Gironde et la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Libourne.

L'objectif recherché par l'Etat à travers le soutien à la mise en oeuvre d'ORAC / OCMAC, sur des pays, des groupements de communes rurales ou des bassins d'emploi ruraux menacés de fragilisation par l'évolution démographique ou les mutations économiques, est de consolider les entreprises commerciales et artisanales par la mise en oeuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (actions sur l'environnement immédiat, conseil, groupement de commerçants et d'artisans, regroupement éventuel des entreprises, animation, promotion) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail).

Précédée d'une étude de faisabilité, la maîtrise d'ouvrage d'une telle opération est dévolue à une des communes désignées comme chef de file, ou par un organisme - personne morale de droit public ou groupement de personnes morales de droit public - qui est le bénéficiaire de la subvention.

L'opération donne lieu à l'établissement d'une convention à laquelle sont associées la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat concernées dans le périmètre de l'opération.

Le financement d'une telle opération donne lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes, qui est la contrepartie de celui de l'Etat, le principe étant la parité.

2.3. LE CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Le Conseil Régional d'Aquitaine, consciente que le dynamisme des territoires ruraux dépend notamment du tissu économique, a souhaité s'inscrire dans l'accompagnement des projets collectifs de développement et de modernisation des entreprises artisanales et commerciales, initiés par les Pays.

2.4. LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Le Conseil Général de la Gironde a signé avec le Syndicat de Pays du Libournais, en juillet 2004, une convention d'objectifs déclinée de la validation conjointe de la Charte de Territoire du Pays du Libournais, dans laquelle l'axe « Equilibrer dans l'espace le développement des activités économiques et mobiliser les ressources humaines » a été identifié comme un enjeu majeur.

Soucieux d'appuyer et de pérenniser les projets de développement d'entreprises, qui constituent un véritable moteur pour l'économie girondine, le Conseil Général de la Gironde agit pour que ce dynamisme prenne forme sur des bases solides. Pour cela, il participe à la mise en œuvre de l'ORAC/OCMAC du Pays du Libournais. Au-delà du soutien apporté aux entreprises, cet accompagnement vise à participer au développement équilibré et durable des territoires.

2.5. LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE

Etablissement Public Administratifs de l'Etat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde exerce plusieurs missions :

- offrir aux entreprises artisanales des services, du conseil et de l'accompagnement,
- administrer le Répertoire des Métiers et gérer le centre de formalités des entreprises,
- délivrer les attestations de la qualité d'artisan et le titre de maître artisan,
- participer à la qualification et à la formation des chefs d'entreprises en mettant à leur disposition des outils appropriés,
- organiser, promouvoir et développer l'apprentissage dans le secteur des métiers,
- promouvoir les entreprises artisanales par le biais d'actions collectives.

La Chambres de Métiers et de l'Artisanat est, de ce fait, l'interlocuteur privilégié pour accompagner les chefs d'entreprises artisanales dans chaque étape de leur vie professionnelle. Elle apporte son soutien en matière de recrutement des apprentis et finalise l'ensemble des formalités liées à l'apprentissage.

Dotée d'outils adaptés, elle favorise la transmission des entreprises, soutient les repreneurs dans le montage des dossiers et l'obtention des aides en vigueur. Pour mener à bien ses missions, elles travaillent en concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat et l'ensemble des acteurs tant sur le plan local que régional.

A la suite d'une procédure d'appel d'offre initiée par le Syndicat de Pays du Libournais, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde a été, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, désigné pour réaliser l'ensemble des EIDS nécessaire à la mise en œuvre de la procédure ORAC/OCMAC.

2.6. LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LIBOURNE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, tout comme la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, de par ses relations avec les entreprises, mais aussi du fait qu'elle est titulaire, depuis le lancement de l'opération ORAC/OCMAC, du marché des EIDS (nouvellement Bilans Conseils), a un rôle de tout premier ordre, renforcé par ailleurs par le fait que son territoire d'intervention correspond presque au périmètre du Pays du Libournais.

Les missions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne s'articulent autour de trois grands axes :

- représenter et promouvoir l'économie du Libournais auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales,
- conseiller et aider les entreprises dans leur projet, en les informant et les aidants à chaque étape de leur vie,
- créer et gérer les équipements nécessaires au développement économique local.

3. RAPPEL BUDGETAIRE

3 volets composaient la première phase de l'opération :

- le volet « Animation / Communication » ;
- le volet « EIDS » ;
- le volet « Investissements ».

3.1. ANIMATION/COMMUNICATION »

	Pays	Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Total
Animation Communication	10.650 300	10.350 600	7.000 300	7.000 300	35.000 1.500

En € HT

3.2. EXPERTISES INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Entreprises	Total
20.160	20.160	20.160	15.120	75.600

En € HT pour 106 EIDS

3.3. INVESTISSEMENTS

Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Entreprises	Total
200.000	200.000	200.000	1.400.000	2.000.000

En € HT pour 100 dossiers de 6.000 €

4. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

4.1. ANIMATION / COMMUNICATION

Une communication permanente assise fortement sur les partenaires et leurs différents outils à disposition a été privilégiée (publications diverses, site Internet, ...).

Malgré tout, quelques supports de communication ont été nécessaires : plaquettes, affichettes et autocollants.

Par ailleurs, de septembre à novembre 2005, 13 réunions publiques d'informations ont été organisées conjointement par le Syndicat de Pays et la communauté de communes, commune ou association accueillante.

Ainsi, se sont tenues, tour à tour des réunions à :

- Sainte-Foy-la-Grande (Communauté de Communes du Pays Foyen),
- Coutras (Communauté de Communes du Pays de Coutras),
- Saint-Germain-la-Rivière (Communauté de Communes du Canton de Fronsac),
- Saint-Laurent-des-Combes (Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion),
- Saint-Magne-de-Castillon (Communauté de Communes Castillon-Pujols),
- Lussac (Communauté de Communes du Lussacais, Saint-Cibard et Saint-Sauveur-de-Puynormand),
- Sainte-Terre (Belvès-de-Castillon, Gardegan-et-Tourtirac, Les Salles-de-Castillon, Sainte-Terre, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Philippe-d'Aiguilhe),
- Saint-Seurin-sur-l'Isle,
- Saint-Denis-de-Pile (Communauté de Communes du Canton de Guîtres),
- Branne (communautés de communes du Brannais et de l'Entre-Deux-Mers Ouest),
- Vayres (Communauté de Communes du Sud Libournais),
- Izon (association des artisans-commerçants).

De Janvier à octobre 2006, le Syndicat de Pays a organisé 4 Comités de Pilotage au cours desquels 89 EIDS ont été présentées et 83 dossiers d'investissements programmés. En définitif, seuls 77 dossiers ont été réalisés, dans leur intégralité ou partiellement.

Pour la gestion administrative et financière, le Syndicat de Pays a mis en place des outils spécifiques, notamment des tableaux de bord de suivi, des conventions d'exécution (entre le Syndicat de pays, les entreprises et éventuellement les crédits-bailleurs), bilans intermédiaires et finaux, notifications des décisions du Comité de Pilotage et convention d'attribution de l'aide, ...

Des moyens humains spécifiques ont été dégagés au sein des effectifs salariés du Syndicat de Pays, à la fois pour assurer l'animation de la démarche et les tâches induites de secrétariat, comptabilité.

Volet « ANIMATION/COMMUNICATION » (en € HT)

	Syndicat de Pays	Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Total
Prévisionnel	10.950	10.950	7.300	7.300	36.500
Versé	20.304	10.986	7.300	5.840	44.430
Solde		solde		1.460	

Le volet « Animation/Communication » a fait l'objet de la présentation d'un bilan intermédiaire, lors de la préparation de la mise en œuvre de la seconde phase. (Annexe n°1)

Conformément aux modalités de versement de leurs participations financières, l'Etat et le Conseil Régional ont d'ores et déjà soldé ce volet.

Le Conseil Général de la Gironde procédera à son tour au paiement du solde au maître d'ouvrage à l'appui du présent bilan.

4.2. EXPERTISES INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

Le Règlement d'application des Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce, dans le cadre du 4^{ème} Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006, prévoyait, dans le cadre de la mise en place d'une ORAC, la réalisation, obligatoire et préalable, d'Expertises Individuelles de Développement Stratégique (EIDS). A travers ces expertises, réalisées en totale concertation avec les chefs d'entreprises, il s'agissait de mener un bilan de l'activité de l'entreprise candidate, de son fonctionnement, ainsi que de ses performances. L'objectif de ce bilan personnalisé était d'accompagner au mieux le chef d'entreprise dans son projet de développement. Connaître les buts du dirigeant, l'aider à formaliser sa stratégie et comprendre la problématique de l'entreprise dans son environnement est, en effet, les étapes indispensables pour accompagner les projets des entreprises.

Les EIDS avaient pour finalité d'aborder l'ensemble des problématiques qui concerne l'entreprise artisanale et/ou commerciale étudiée, et de vérifier l'adéquation du projet d'investissement avec ses besoins.

Chaque EIDS comportait à minima :

- une présentation générale de l'entreprise, précisant notamment le lieu d'implantation et décrivant précisément l'outil de production,
- un état des lieux du personnel employé et des matériels utilisés,
- le positionnement de l'entreprise au sein de son marché, ainsi qu'une estimation chiffrée de ce marché,
- une analyse financière de l'entreprise,
- le positionnement de l'entreprise vis-à-vis de notions telles que : le marketing et la communication, le développement commercial, la gestion, l'export, les mises aux normes et les démarches qualité, l'hygiène, la sécurité, l'environnement, l'organisation de la production, les ressources humaines et la formation, la transmission et la reprise,
- une synthèse présentant les points forts et les points faibles de l'entreprise, ainsi que des préconisations en vue de son développement,
- une présentation du **projet d'investissement** pour lequel l'entreprise sollicite un accompagnement financier.

En conclusion de cette première partie stratégique, et au regard de celle-ci, un ordre de priorité dans les préconisations était établi.

Dans cette même partie étaient indiquées les modalités d'une éventuelle aide publique complémentaire.

Bien que la réalisation des EIDS se justifiait pleinement au sein d'une politique territoriale de développement du commerce et de l'artisanat, l'EIDS a constitué le préalable indispensable à toute demande de soutien financier émanant de l'entreprise. Dans ce cadre, l'EIDS permettait de :

- présenter le projet d'investissement de l'entreprise : intérêt, cohérence avec les projets antérieurs, réalisations (a minima présentation de devis), conditions de faisabilité, plan de financement prévisionnel, impact sur l'activité de l'entreprise (activité, résultats financiers, emploi, ...),
- formuler des préconisations technico-économiques (besoin de formation, conseil, etc, ...).

Volet « EIDS » (en € HT)

	Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Entreprises	Total
Prévisionnel	20.160	20 .160	20.160	15.120	75.600
Versé	15.045,48	15.121,17	16.128	4.880,35	51.175
Solde	soldé				

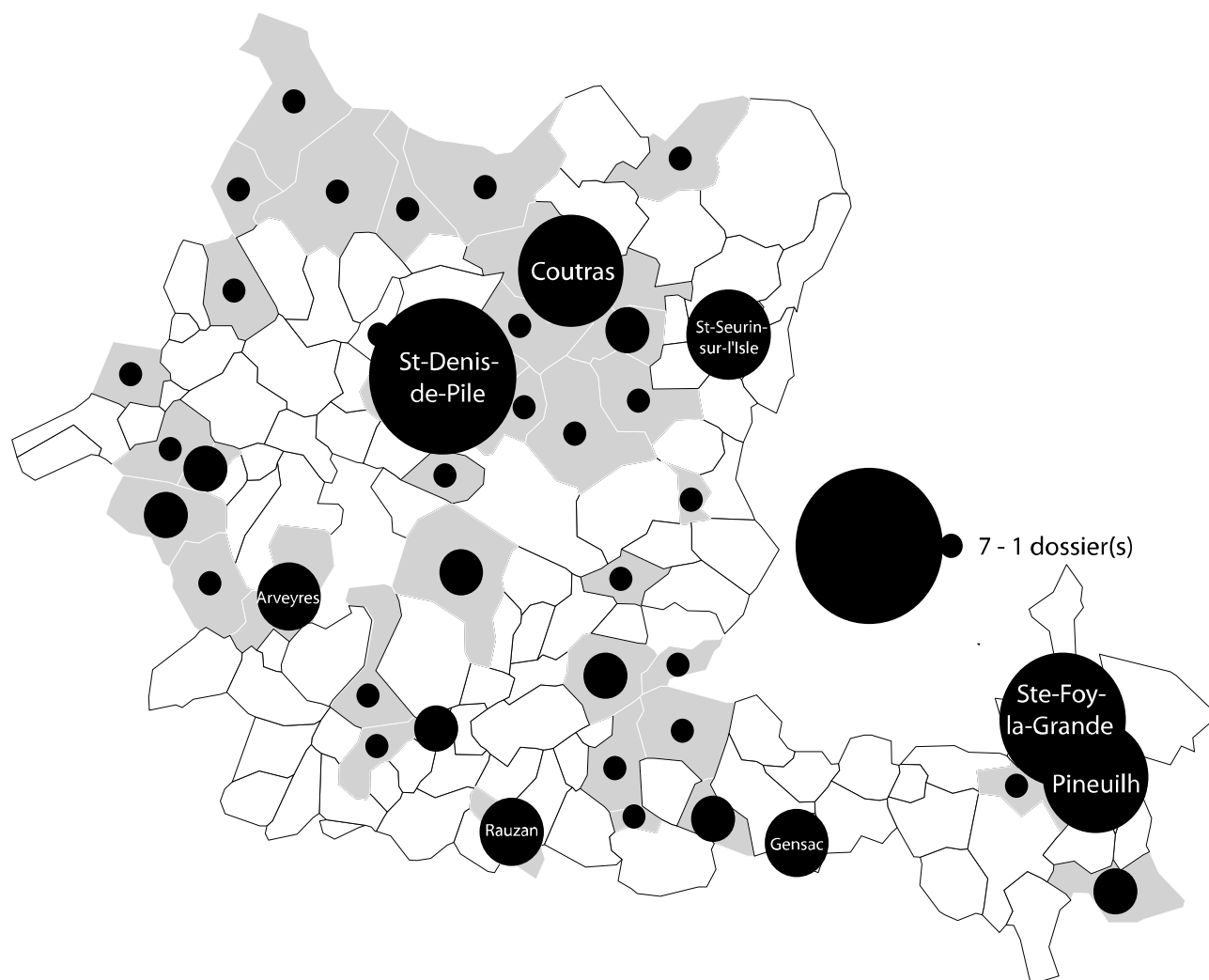
Pour information, le montant HT par EIDS a été déterminé à l'issue d'un appel d'offre et arrêté à 575 €. Le budget prévisionnel prévoyait la réalisation de 108 EIDS, or, seulement 89 ont été réalisées. Toutes les EIDS présentées comprenaient un volet « Investissements ».

Conformément aux modalités de versement de leurs participations financières, l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde ont d'ores et déjà soldé ce volet.

Etat des réalisations par territoires

	potentiel 2003	EIDS	programmation	réalisation
<i>Brannais</i>	90	3	3	3
<i>Castillon-Pujols</i>	355	17	17	14
<i>Canton de Fronsac</i>	230	5	5	5
<i>Canton de Guîtres</i>	264	13	13	13
<i>Entre-Deux-Mers Ouest</i>	69	0	0	0
<i>Juridiction de Saint-Emilion</i>	168	3	2	2
<i>Libournais</i>	85	1	1	1
<i>Lussacais</i>	106	4	4	4
<i>Pays de Coutras</i>	389	11	9	9
<i>Pays Foyen</i>	304	17	16	14
<i>Sud-Libournais</i>	215	6	6	6
canton de Castillon-la-Bataille	67	2	1	1
canton de Lussac	6	1	1	1
Saint-Seurin-sur-l'Isle	54	6	5	4
TOTAL	2402	89	83	77

Répartition géographique des dossiers réalisés



4.3. VOLET « INVESTISSEMENTS »

Comité de Pilotage du 24 janvier 2006

	Subventions programmées	Subventions versées	Total investissement
La Table du Fronsadais - JM. CARLES	8.832	8.832	29.439,05
JD Soudage - JD. BEYNEIX	5.293	5.293	17.642
ETP des Hauts de Gironde - L. BALARESQUE	9.300	9.300	31.000
JUILLET Gilbert	9.300	9.300	31.000
LM Autos - L. MANET	7.632	6.773,53	22.578,43
Huit à Huit - G. DELARBRE	9.300	9.300	31.000
Anamorphoz - O. MARTY	9.300	9.300	31.000
SARL Vincenzi - P. VINCENZI	8.985	8.985	29.950,57
SOUS-TOTAL 1	67.942	67.083,53	223.610,05

Comité de Pilotage du 28 février 2006

	Subventions programmées	Subventions versées	<i>Total investissement</i>
ROQUEFLOT Patrick	9.300	9.300	<i>31.000</i>
SARL ZAIA	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Saint-Emilion Auto Bilan - P. DELPECH	7.458	7.369,81	<i>24.566,03</i>
SARL LEGRAND	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Vidange 33 - S. RAMBEAU	3.698	1.690,92	<i>5.636,40</i>
SARL Cailleau	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Au Fournil de Saint-Seurin - D. GILLET	9.300	9.300	<i>31.000</i>
HEUZEY Jacky	7.646	7.646	<i>25.487,60</i>
TERRIEN Jean-Luc	8.127	8.127	<i>27.089,10</i>
Entre-2-Mers Motoculture - CAMBERABERO	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Beauté Parfums - N. BOISSERIE	7.817	7.564,25	<i>25.214,17</i>
Viti Services - S. MALOT	7.394	7.394	<i>24.645,25</i>
RIBEYREIX Michel	5.250	5.250	<i>17.500</i>
Aux Gourmandises - A. COLLAS	3.107	3.107	<i>10.356</i>
SOUS-TOTAL 2	106.297	103.948,98	<i>346.494,55</i>

Comité de Pilotage du 3 avril 2006

	Subventions programmées	Subventions versées	<i>Total investissement</i>
Les Fontaines Magiques - A. DUMONT	2.074	2.074	<i>6.915,82</i>
Patrick ROUSSILLE	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Karine Coiffure - K. MEZZAROBA	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Technicien du Sport - A. MARIETTE	4.285	4.285	<i>14.284,25</i>
Sport Attitude - JM. GIRAUD	3.333	0	<i>0</i>
Alain MALLEMANCHE	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Emotion - D. LATOUR	5.427	4.173,85	<i>13.912,83</i>
Renault - P. NARDOU	9.300	0	<i>0</i>
Francis BOUCHARD	7.555	7.555	<i>25.186</i>
Sylvain SAGE	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Denis MAUFINET	6.912	6.649,05	<i>22.163,50</i>
Frédéric LAUTRETTE	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Alain MIGINIAC	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Maurice BOURDIN	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Carrosserie ANGLADE SARL - G. ANGLADE	1.892	1.892	<i>6.307</i>
CCSO - F. LAFAYE , P. MAUNELA	9.300	9.300	<i>31.000</i>
Jardin Secret - C. ROCHE - I. VALLADE	5.897	5.897	<i>29.486</i>
Au Bon Goût - H. GODINAUD	9.300	9.300	<i>31.000</i>
TTD - S. NAU	9.300	9.300	<i>31.000</i>
SOUS-TOTAL 3	139.675	125.525,90	<i>428.255,40</i>

Comité de Pilotage du 20 octobre 2006

	Subventions programmées	Subventions versées	<i>Total investissement</i>
Dépan' Agric - Paul BOIREAU	3.450	804,06	4.020,30
Yvan MERCIER	8.525	0	0
Daniel DUPOUY	8.525	8.525	31.000
SARL Froment - Patrice PATEY	8.525	8.525	31.000
DE LUCA AgriService - Yves DE LUCA	8.525	8.525	31.000
Patrick BEAUFILS	8.525	8.525	31.000
LA GUERONNIERE Bois et Meubles	6.776	6.116,25	22.240,91
L'Etincelle - Thomas HENAIN	5.875	5.875	21.364
Jérôme MESURE	8.525	8.525	31.000
Lucien BESSOU	8.525	8.525	31.000
Sébastien FARRE	3.438	3.438	12.500
Les Plantes Sauvages - Patrick LE COLLEN	1.772	1.772	6.442,62
Loisirmatic - Dominique BARDOU	3.162	3.162	11.498
Le Temps d'un Film	6.531	6.531	23.750
Bernard MAUGET	8.525	6.200	31.000
Frédéric MOINGT	8.525	8.525	31.000
VOOS Bureau - Geneviève VOOS	8.525	6.200	31.000
Thierry DEBEST	2.283	2.283	8.298,86
Tout Feu Tout Flamme - Vincent MOREAU	8.370	8.370	30.436,36
GARANDEAU Parcs et Jardins	3.101	2.718,74	9.886,33
Librairie Papeterie du Lycée - P. LAMOTHE	8.525	8.525	31.000
Thierry LAGORCE	3.866	0	0
Alain PASQUET	8.525	8.525	31.000
Esprit Création - Régis SAUVAGE	8.525	8.525	31.000
L'Auberge Gasconne - Marina GASTEUIL	3.988	3.988	24.778,79
Béatrice CHEVRIER	8.525	5.582	27.910
SARL MILLARD et Fils - Charles MILLARD	8.525	8.525	31.000
Jean-Michel BARRA	5.755	0	0
Patrick LYS	7.129	7.129	25.923,98
EGBL - Stéphane TILLARD	8.525	8.525	31.000
Coiffure Valérie - Valérie COIFFARD	3.879	3.879	14.107,51
Entretien Dépannage Ramonage	8.525	8.525	31.000
Studio Coiffure - Delphine RABANIER	3.094	3.094	11.250,67
Philippe DEMARY	7.499	4.170,72	15.166,25
Boucherie Brannaise - Michel BELLOIR	3.151	3.150,95	11.458
SARL VALETTE-FAURE	8.525	8.525	31.000
L'Atelier du Moulin	8.029	6.240,76	22.693,67
Alex SERGENT	8.525	8.525	31.000
Hervé PEYRAUD	1.886	1.886	6.858,30
Pratik Sarments - Jean-Jacques BLAJDA	8.385	6.200	30.490
L'Auberge Saint-Jean - Jean BERTHIER	5.521	0	0
La Mie de Pain - Vincent CASTERA	8.525	8.525	31.000
SOUS-TOTAL 4	277.440	235.191,08	899.074,55
TOTAL 1 + 2 + 3 + 4	591.354	531.749,49	1.897.434,50

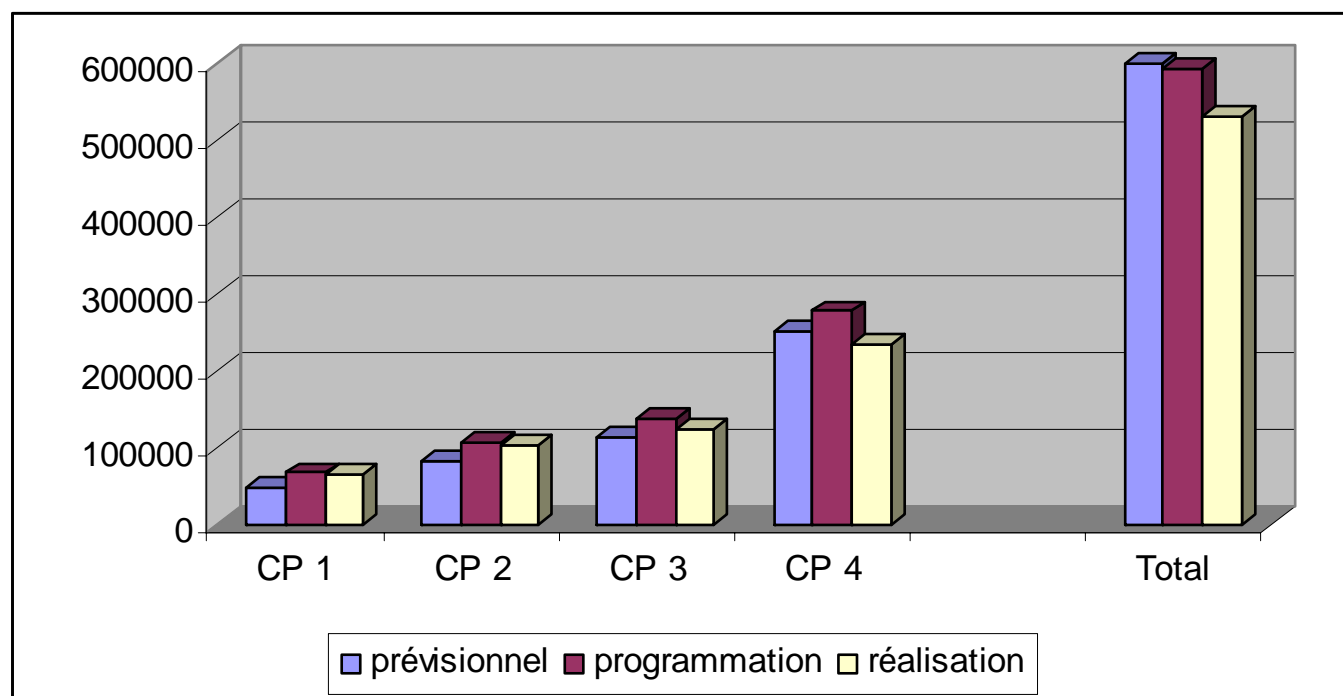
INVESTISSEMENTS (en € HT)
budget arrêté à 77 dossiers de 6.905,84 €

	Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Entreprises	Total
Prévisionnel	200.000	200.000	200.000	1.400.000	2.000.000
Réalisé	189.743,45	189.743,45	189.743,45	1.328.204,20	1.897.434,50
Solde	29.743,45	29.743,45	29.743,45		

Conformément aux modalités de versement de leurs participations financières, l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde procéderont au paiement du solde des subventions octroyées au maître d'ouvrage à l'appui du présent bilan.

Le récapitulatif financier est annexé (Annexe n°2) au présent document.

Répartition des subventions octroyées par Comité de Pilotage (CP)

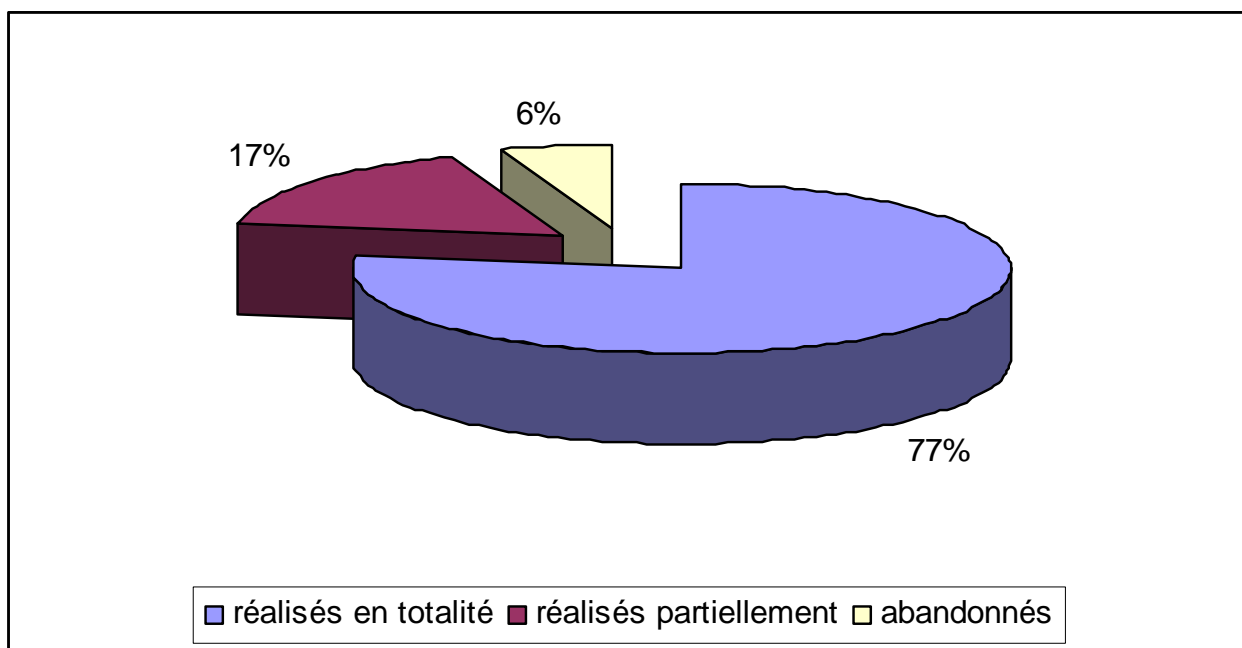


Les programmations de la première phase se sont faites dans un laps de temps très courts, puisqu'au cours de seulement 4 comités de pilotage, la presque totalité des crédits des enveloppes financières octroyées par les 3 partenaires financiers de l'opération ont été attribués.

A lui seul, le dernier comité de pilotage totalise près de la moitié des programmations, à l'issue d'une hausse continue du nombre de dossiers examinés à chaque comité de pilotage, passant de 8 à 42. Cette situation s'explique en grande partie par la crainte des chefs d'entreprise de voir leur projet et la demande d'accompagnement financier repoussé à une date inconnue, le temps nécessaire à la mise en œuvre de la seconde phase.

Face à l'afflux de demandes lors du dernier comité de pilotage, les membres de ce comité ont du décider une baisse du taux de subvention, afin de permettre à tous les dossiers présentés d'obtenir une participation financière. C'est ainsi, que la bonification octroyée au titre de l'engagement à suivre une session de formation a été ramenée à 7,5 %, au lieu des 10 % consentis lors des trois premiers comités de pilotage.

Etat des réalisations

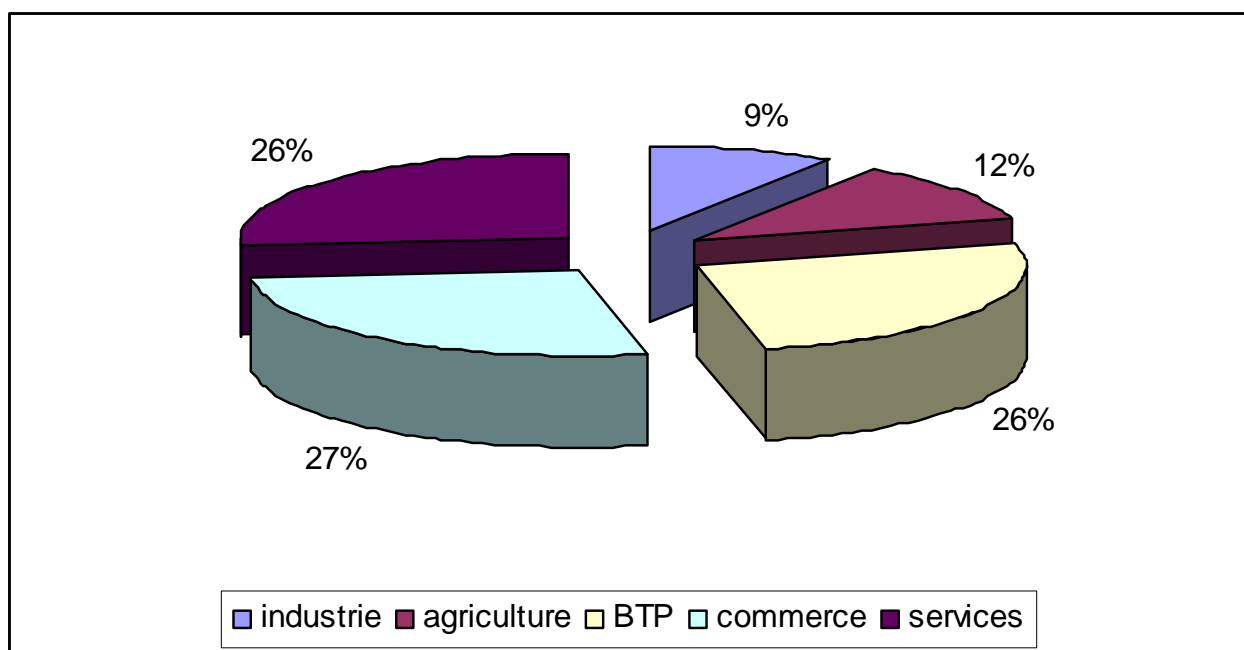


Plus des trois quarts des programmations se sont traduites effectivement par des investissements, qui dans leur très grande majorité se sont réalisés conformément aux prévisions. Près de 20 % des entreprises soutenues ont tout de même revu à la baisse leur programme d'investissements, et 5 n'ont carrément pas du tout investi. Pour deux d'entre elles, il ne s'agit en fait que d'un report de l'investissement, compte tenu d'aléas particuliers non anticipés. En fait, une nouvelle demande est sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase.

Depuis la réalisation de l'investissement et le versement de la subvention octroyée, après présentation des pièces justificatives, 5 entreprises ont connu des destins particuliers :

- 3 entreprises ont cessé leur activité, suite vraisemblablement à un dépôt de bilan, dont les activités de l'une ont été reprises par une autre (transfert du crédit-bail attaché à l'acquisition d'un matériel),
- 1 entreprise a été vendue,
- 1 entreprise s'est délocalisée en Gironde, en dehors du périmètre du Pays du Libournais.

Nature des activités soutenues

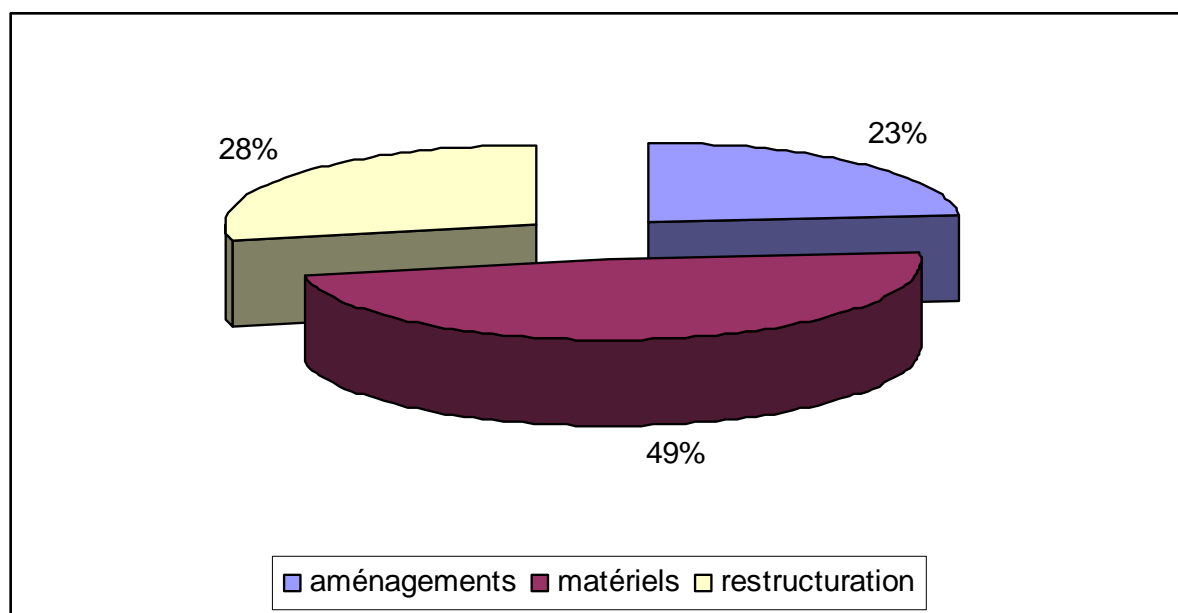


Trois secteurs d'activités se partagent de manière à peu près égale les trois quarts des projets d'investissements soutenus : le BTP, le commerce et les services. Cette répartition n'est pas surprenante au regard de la structuration de l'économie libournaise, où le secteur tertiaire représente les 3/5^{ème} de l'emploi local. Le secteur de la construction marque à travers la mise en œuvre de l'opération son poids dans l'économie locale et son dynamisme, à la fois porté par une demande émanant des ménages (développement de l'habitat individuel), mais aussi une demande plus spécifique liée aux activités viti-vinicoles, qui marquent de leurs empreintes l'économie libournaise.

Le commerce, tout comme les services, est un secteur porteur de croissance, notamment d'emplois, en Pays du Libournais. C'est ainsi, qu'il y a eu localement une réponse à la croissance de la population et à une évolution des demandes de consommation, entre grande et moyenne surface et offre traditionnelle. En Pays du Libournais, les petites villes et bourgs centres autour de Libourne assurent le rôle de relais, et créent une armature commerciale de proximité dynamique.

Si les activités industrielles apparaissent en retrait, une dynamique portée par la filière viti-vinicole, avec un développement local d'un grand nombre de petites structures, est cependant constatée.

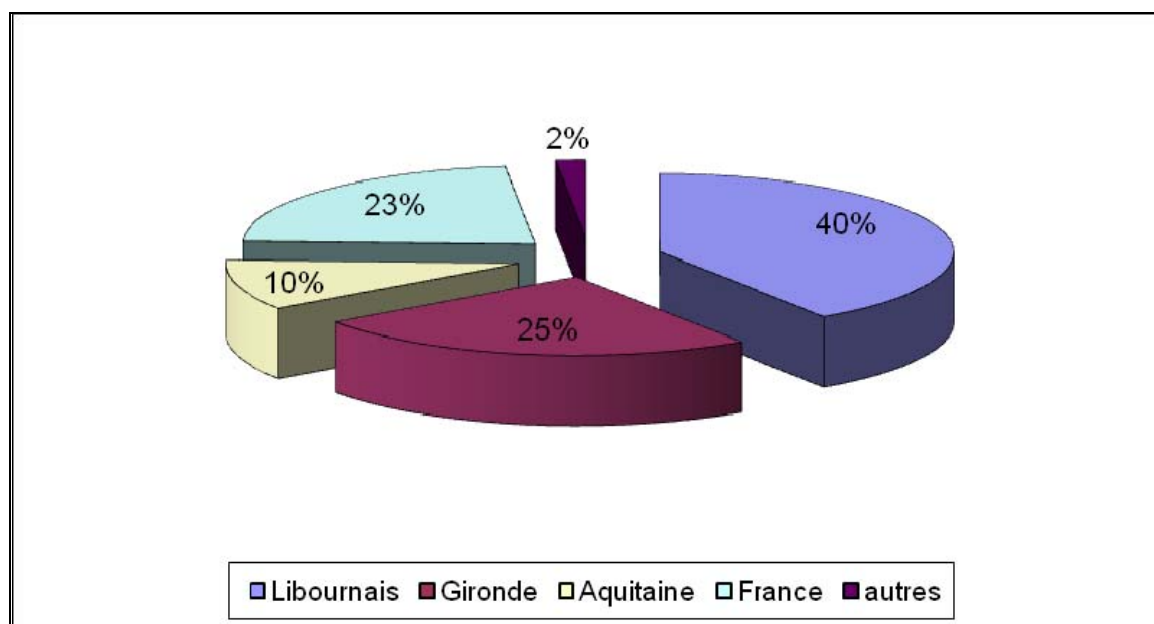
Nature des investissements réalisés



Un dossier sur deux a porté, à minima, sur de l'achat de matériels (petits ou gros). Ensuite, les deux autres quarts se partagent à peu près équitablement entre des aménagements au sein de locaux existants et déjà occupés par l'entreprise, et de véritables restructuration des conditions de travail, à travers, soit l'acquisition d'un nouveau local, soit son réaménagement total.

Quelques projets de création de nouveaux locaux coïncident avec la création, par les collectivités locales, de zones d'accueil d'entreprises excentrées des centres-villes, où le développement des activités artisanales et/ou commerciales ne rentre plus en concurrence avec la fonction d'habitat des principales villes du Pays du Libournais.

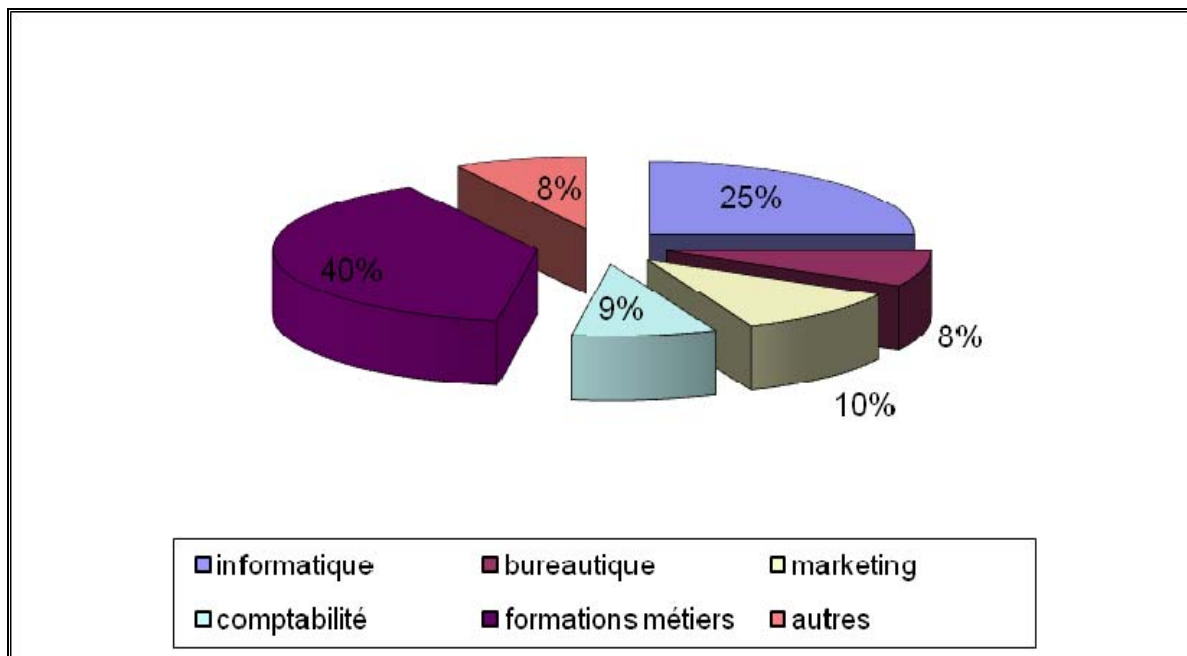
Localisation des entreprises prestataires



4.4. VOLET « FORMATIONS »

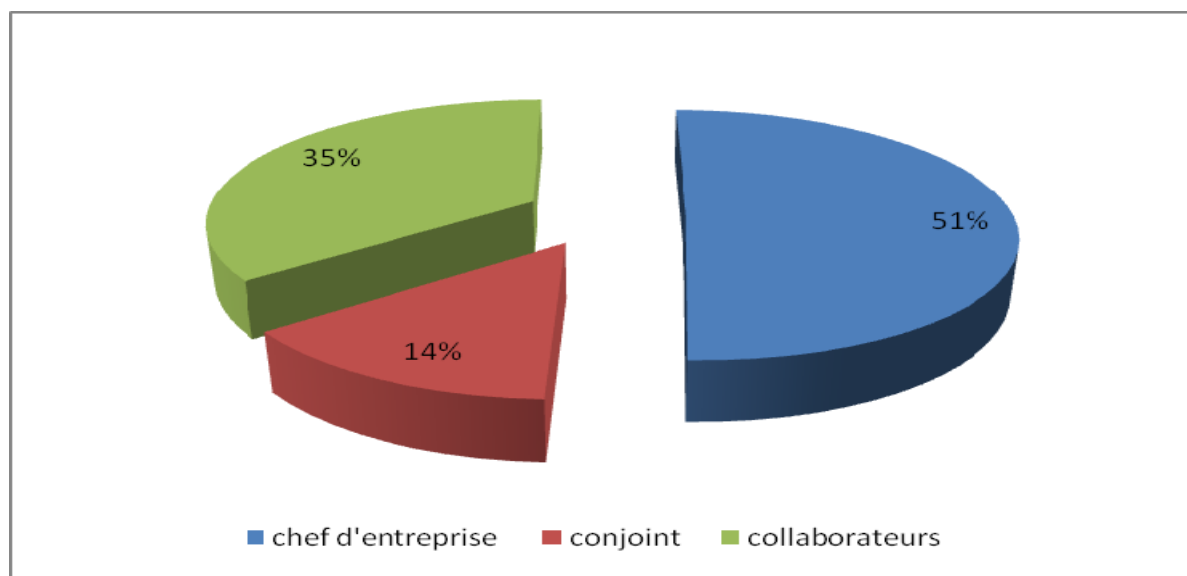
Sur les 77 dossiers effectivement réalisés, seuls 5 dossiers n'ont pas fait l'objet d'un volet « Formations ».

Nature des formations suivies



En dehors des formations « métiers », spécifiques à chacune des activités des entreprises accompagnées, ce sont les formations liées à l'usage de l'outil informatique qui ressortent majoritairement, avec un quart des formations suivies. Il s'agit aussi bien d'une initiation à l'outil lui-même, qu'à une de ses applications phares qu'est l'Internet.

Statut des participants aux formations



Pour la moitié des sessions suivies, se sont les chefs d'entreprises eux-mêmes qui ont bénéficiés des formations. Cette statistique trouve certainement son explication dans le fait que bon nombres des entreprises bénéficiaires sont des TPE, où le chef d'entreprise est l'unique salarié.

5. ANNEXES

5.1

Comité de Pilotage du 24 janvier 2006



O.R.A.C. :
Comité de Pilotage du 24 janvier 2006
Mairie de Pineuilh - Salle du Conseil

Réf : SM/JLB/JCJ

 **Objet :**

Installation du Comité de Pilotage, mise en place de l'organisme intermédiaire et examen des premiers dossiers de demande de subvention.

Le Syndicat de Pays du Libournais, en partenariat avec la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, et la Conseil Général de la Gironde, assure la mise en place, depuis septembre 2005, d'une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce à l'échelle de 129 communes.

Un concours technique est apporté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne.

Présents :

Madame **BIENES** (Conseil Régional d'Aquitaine), Messieurs **DEVILLE** (Conseil Général de la Gironde)

Messieurs **AUDINET** (CdC du Canton de Guîtres), **CHALARD** (Syndicat de Pays du Libournais, CdC du Pays Foyen), **DELGUEL** (CdC Castillon-Pujols), **FROUIN** (CdC du Canton de Fronsac), **GRANGER** (CdC du Sud Libournais), **PARMENTIER** (CdC du Pays Foyen), **VALLADE** (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion)

Messieurs **CARRERE** (Mairie de Saint-Denis-de-Pile), **DE ZALDUA** (Mairie de Tizac-de-Lapouyade), **ELIAS** (Mairie de Saint-Médard-de-Guizières), **MALLET** (Mairie de Bayas)

Mesdames **BYTNAR** (Syndicat de Pays du Libournais), **GENDRE** (CdC du Pays de Coutras), **RIEDEL** (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion), Messieurs **COUSTILLAS** (CdC Castillon-Pujols), **JOURDAN** (Syndicat de Pays du Libournais)

Monsieur **SAUVAGE** (Association des artisans, commerçants de Coutras).

Messieurs **BRACHARD** (Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne), **DUSSERT** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde), **MARTY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne)

Déroulé :

1. Accueil par Jean-Pierre CHALARD, Maire de Pineuilh et Vice-Président du Syndicat de Pays en charge du suivi de la procédure O.R.A.C..
2. Présentation du Comité de Pilotage et du rôle de l'organisme intermédiaire.
3. Examen des premiers dossiers d'entreprises

Débat :

Jean-Pierre CHALARD :

Maire de Pineuilh, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, Vice-Président du Pays en charge du suivi de la procédure O.R.A.C.

Le Comité de Pilotage qui se réunit aujourd'hui est en fait une émanation du Comité de Pilotage qui avait été constitué en 2003 au moment de la réalisation de l'étude de faisabilité, et qui se concrétise aujourd'hui par l'installation officielle de l'ORAC du Pays du Libournais.

Sont représentés au sein de ce Comité, l'ensemble des territoires qui composent aujourd'hui le Syndicat de Pays du Libournais, communautés de communes (Président et Vice-Président en charge des affaires économiques) et communes (Conseillers Généraux), à savoir : les *communautés de communes du Brannais, Castillon-Pujols, du Canton de Fronsac, du Canton de Guîtres, de l'Entre-Deux-Mers Ouest, de la Juridiction de Saint-Emilion, du Libournais, du Lussacais, du Pays Foyen, du Pays de Coutras, du Sud Libournais*, ainsi que les *cantons de Castillon-la-Bataille et de Lussac*, et la *commune de Saint-Seurin-sur-l'Isle*.

Aux côtés des élus locaux, sont représentés, les services de l'Etat concernés (Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, Préfecture de la Gironde, Sous-Préfecture de Libourne), le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.

Enfin, la « société civile » est présente à travers les représentants du Conseil de Développement.

Par ailleurs, il est précisé que les maires des communes d'implantation des entreprises candidates à l'ORAC seront systématiquement conviés et associés à l'examen de leurs dossiers.

Un rapide état des lieux fait apparaître que depuis le lancement officiel de l'ORAC en septembre dernier, le nombre d'entreprises candidates laisse espérer une programmation plus que conforme aux prévisions du budget primitif. Dès lors, il est impératif de répondre promptement aux chefs d'entreprises, à travers l'organisation des Comités de Pilotage nécessaires à la programmation de 100 dossiers d'ici au 30 juin 2006.

Pour ce qui concerne le volet budgétaire de l'opération, il est rappelé que le Conseil Régional d'Aquitaine a entériné sa participation financière au mois de juillet dernier ; le Conseil Général de la Gironde le 20 de ce mois avec la signature du Contrat Opérationnel 2005. A ce jour, le Syndicat de Pays est toujours dans l'attente de l'instruction de son dossier par les services du ministère. Une demande de financement sur des fonds FISAC (Opération Collective de Modernisation - OCM) a été formulée en mai 2005 auprès des services de la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, puis de la Préfecture de la Gironde en octobre dernier.

Charles-André BRACHARD

Directeur du Commerce à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne

Aujourd'hui, les chambres consulaires et le Conseil Régional d'Aquitaine concentrent leurs efforts sur l'enjeu majeur que représente dans les années à venir la **transmission d'entreprise**. Dans cet esprit, l'ORAC peut accompagner (techniquement et financièrement) certains projets. Des dossiers sont en cours de finalisation comme à Saint-Sulpice-de-Faleyrens (mécanique automobile), à Abzac (boulangerie/pâtisserie) ou à Sainte-Foy-la-Grande (coiffure). Pour de tels projets, l'ORAC peut intervenir financièrement sur l'acquisition des éléments corporels des fonds et sur des investissements de modernisation ou de réaménagement.

Didier DEVILLE

Chargé de mission - Direction du Développement Territorial, Conseil Général de la Gironde

D'autres dispositifs existent pour soutenir les reprises-transmissions, à l'image de la procédure **CREAGIR** du Conseil Général de la Gironde. Partant, il serait peut-être plus judicieux, compte tenu que l'enveloppe budgétaire de l'ORAC est limitée, de réserver les possibilités d'aide de l'ORAC aux dossiers qui ne peuvent prétendre par ailleurs à d'autres financements.

Concernant le versement des subventions au Syndicat de Pays, un acompte de 40% sur l'animation/communication, les Expertises Individuelles de Développement Stratégiques (EIDS) et les investissements va pouvoir être effectué puisque le Contrat Opérationnel 2005 est maintenant signé.

Cécile BIENES

Chargé de mission - Développement rural, Conseil Régional d'Aquitaine

Effectivement, le Conseil Régional dispose, à travers ses **dispositifs de droit commun**, d'un certain nombre de mesures de soutien en faveur des entreprises.

Concernant le versement des subventions au Syndicat de Pays, un acompte de 40% sur l'animation/communication et les Expertises Individuelles de Développement Stratégiques (EIDS) a déjà été effectué. Concernant l'acompte des investissements, celui-ci sera effectué dès la reprise 2006 des paiements au Conseil Régional.

Charles-André BRACHARD

Cependant, l'ORAC apparaît comme la procédure la plus avantageuse pour les chefs d'entreprises, dans la mesure où les taux de subvention pratiqués sont bonifiés.

Patrick DUSSERT

Chef de projet - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

Dans le même esprit, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde anime actuellement une *OMPAPE (Opération de Modernisation Programmée de l'Artisanat et des Petites Entreprises)* autour de la filière viti-vinicole. Sur un principe similaire à celui d'une ORAC, cette opération de filière permet l'octroi de conditions particulièrement avantageuses.

En tout état de cause, il faut ouvrir au maximum la démarche engagée à toutes les autres procédures de soutien aux entreprises, de manière à pouvoir soutenir le plus grand nombre possible d'entreprise, en les réorientant éventuellement en dehors de la procédure ORAC.

Il est important de noter que le soutien de l'ORAC dépasse le strict concours financier, en proposant au chef d'entreprise la réalisation d'une Expertise Individuelle de Développement Stratégique (EIDS) ; expertise qui aborde l'ensemble des problématiques auxquelles est confrontée l'entreprise (moyens humains et matériels, positionnement du marché et zone de chalandise, analyse financière, positionnement en terme marketing, développement commercial, gestion, export, mise aux normes, environnement, organisation de la production, formation, ...).

Jean-Charles JOURDAN

Animateur ORAC - Syndicat de Pays du Libournais

Attention toutefois au fait, qu'au regard du budget prévisionnel de la première phase de 100 dossiers, seules 7 EIDS supplémentaires ont été budgétisées, ce qui laisse peu de marge pour la réalisation d'expertise en dehors de la justification d'un projet d'investissement.

Jean-Pierre CHALARD :

Plus largement, il va falloir veiller à missionner les compagnies consulaires, titulaires du marché des EIDS, sur des dossiers à l'éligibilité reconnue. Dès lors, il est impératif qu'au moment des prises de contact préalables à la réalisation de l'expertise et éventuellement du dossier de demande de subvention, une première sélection soit opérée de manière à repérer les activités ou les investissements non éligibles, et le cas échéant les réorienter vers d'autres procédures plus adaptées.

Patrick DUSSERT

Il serait également intéressant d'élargir la démarche engagée auprès des établissements bancaires du Libournais, pour faire reconnaître, par convention, l'EIDS comme le dossier de demande de prêt, étant entendu que bon nombre de projets d'investissement soutenus par l'ORAC font appel à un cofinancement bancaire. Cette reconnaissance permettrait un gain de temps aux chefs d'entreprises en constitution de dossiers.

Enfin, l'ORAC comporte un quatrième volet « action collective » de développement. L'étude préalable, réalisée en 2003, auprès d'un panel représentatif de chefs d'entreprises du Libournais, avait fait apparaître un besoin à deux niveaux : celui de la valorisation des savoir-faire locaux à travers une campagne de promotion, à l'image du Salon de l'Habitat qui va se tenir en juin prochain à Libourne sous l'égide de l'Association des artisans, commerçants du Libournais ; ou encore, la création d'une plate-forme de l'apprentissage et de l'emploi.

Jean-Pierre CHALARD :

Avant d'entamer l'examen des 9 dossiers à l'ordre du jour, lecture est faite du courrier qu'a adressé Monsieur HAREL, Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, aux membres du Comité de Pilotage (copie en annexe du présent compte-rendu). Ce faisant, un rappel du règlement d'application des opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce dans le cadre du 4^{ème} Contrat de Plan Etat-Région Aquitaine 2000-2006 est fait (copie en annexe du présent compte-rendu).

Examen des dossiers :

Les dossiers de demande de subvention sont présentés successivement par Thierry MARTY, coordinateur de l'opération auprès des compagnies consulaires.

Nom de l'entreprise	La Table du Fronsadais
Gérant	Jean-Marie CARLES
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Restauration
Investissement(s) éligible(s)	Cheminée à récupération d'air Vitrages restaurant Aménagements cuisine
Montant retenu	29.439,05 €
Subvention attribuée	8.832 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	JD Soudage
Gérant	Jean-Denis BEYNEIX
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Soudure, chaudronnerie, tuyauterie
Investissement(s) éligible(s)	Cisaille guillotine Poste à souder
Montant retenu	17.642 €
Subvention attribuée	5.293 €
Remarque(s)	Refaire un dossier de demande de subvention pour l'acquisition du poste à souder au nom du crédit-bailleur. Veiller à ce que soit joint une attestation de reversement de l'aide à l'entreprise sous forme d'une réduction des mensualités à rembourser. Projet partiellement réalisé, achevé début mars 2006.

Nom de l'entreprise	ETP des Hauts de Gironde
Gérant	Laurent BALARESQUE
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Création et entretien d'espaces verts
Investissement(s) éligible(s)	Mini pelle Construction d'un hangar
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Compléter le dossier par une attestation d'origine de la mini pelle, confirmant que le matériel n'a pas déjà fait l'objet d'une subvention nationale ou communautaire ; ainsi que d'une attestation de conformité ou de mise aux normes. Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	Travaux forestiers JUILLET
Gérant	Gilbert JUILLET
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Abattage, débardage
Investissement(s) éligible(s)	Abatteuse
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	VOIL - Bordelaise de Lunetterie
Gérant	Philippe THIEULEUX
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Montage et vente d'équipements d'optique
Investissement(s) éligible(s)	Activité non éligible
Montant retenu	0 €
Subvention attribuée	0 €
Remarque(s)	Entreprise enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés comme ayant une activité « d'achat vente d'articles d'optique et de photographie, vente de produits accessoires fabrication montage réparation de produits d'optique ». de part son activité cette entreprise n'est pas éligible à l'ORAC.

Nom de l'entreprise	LM Autos
Gérant	Lionel MANET
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Station de lavage d'automobiles en libre service Transport de petits colis Vente de véhicules automobiles
Investissement(s) éligible(s)	Station de lavage Aménagement du local technique Distributeur automatique de jetons de lavage Création d'une ligne téléphonique
Montant retenu	25.439 €
Subvention attribuée	7.632 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	DELARBRE Gilles - Huit à Huit
Gérant	Gilles DELARBRE
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Commerce de détail alimentaire
Investissement(s) éligible(s)	Vitrines réfrigérées
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet en cours de finalisation.

Nom de l'entreprise	Anamorphoz
Gérant	Olivier MARTY
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Coiffure
Investissement(s) éligible(s)	Réaménagement salon
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	SARL VINCENZI
Gérant	Patrick VINCENZI
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Maçonnerie
Investissement(s) éligible(s)	Création d'un chemin d'accès à la zone de stockage
Montant retenu	29.950,57 €
Subvention attribuée	8.985 €
Remarque(s)	Dossier à compléter en ajoutant à l'assiette éligible l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation du projet. Dans ce cas, le montant d'investissement retenu pourrait s'élever à 29.950,57 €.

Reprise du débat :

Anne-Charlotte RIEDEL

Directrice de la Communauté de Communes de la Juridiction de Saint-Emilion

A la vue des dossiers présentés, la question se pose de conditionner prioritairement l'obtention de l'aide financière de l'ORAC aux projets les plus créateurs d'emplois. Ainsi, entre un projet porté par l'entreprise VOIL pourvoyeuse de 5 emplois, mais à l'activité non éligible, et celui de l'entreprise LM Autos créatrice d'aucun emploi puisque tout est automatisé, mais à l'activité et à l'investissement éligible, un malaise peut apparaître.

Cécile BIENES

Il est rappelé que les modalités d'exécution de la procédure ORAC ont été arrêtées par un règlement d'application au sein du 4^{ème} Contrat de Plan Etat - Région Aquitaine, et qu'à ce titre un certain nombre de critères d'éligibilité, tant au niveau des activités que des investissements, ont été définis, et qu'en aucun cas, le Comité de Pilotage ne peut déroger aux règles édictées.

Patrick DUSSERT

Une demande est formulée aux représentants de l'organisme intermédiaire et des partenaires financiers pour transmettre les dossiers d'expertise par mail, afin d'alléger le travail de reprographie. Le cahier des charges prévoyait en effet, l'envoi d'un exemplaire papier aux 3 institutions financeurs (Etat, Région et Département) et de 3 exemplaires à l'organisme intermédiaire, dispatchés entre le Syndicat de Pays, la communauté de communes et la commune.

La solution informatique va être testée pour le prochain Comité de Pilotage. Suivant les résultats obtenus, la procédure sera reconduite ou non.

Jean-Pierre CHALARD :

Un calendrier prévisionnel est arrêté jusqu'à la fin du mois de juin (les lieux restant à définir), date à laquelle un état de la programmation sera effectuée, pour juger de l'opportunité de poursuivre l'opération avec une seconde tranche :

Date du Comité de Pilotage	Date limite d'envoi des expertises
Mardi 28 février 2006, 9h30	Vendredi 17 février 2006, 10h
Jeudi 30 mars 2006, 9h30	Vendredi 17 mars 2006, 10h
Jeudi 27 avril 2006, 9h30	Jeudi 13 avril 2006, 10h
Mardi 30 mai 2006, 9h30	Mercredi 17 mai 2006, 10h
Mardi 27 juin 2006, 9h30	Jeudi 15 juin 2006, 10h

Fait à Saint-Denis-de-Pile

Le 07 février 2006

Jean-Pierre CHALARD
Vice-Président du Pays du Libournais

5.2

Comité de Pilotage du 28 février 2006



O.R.A.C. :
Comité de Pilotage du 28 février 2006
Lagorce - Salle du Stade

Réf : SM/JLB/JCJ

 **Objet :**

Examen de 15 nouveaux dossiers de demande de subvention.

Le Syndicat de Pays du Libournais, en partenariat avec la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, et la Conseil Général de la Gironde, assure la mise en place, depuis septembre 2005, d'une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce à l'échelle de 129 communes.

Un concours technique est apporté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne.

Présents :

Madame **BIENES** (Conseil Régional d'Aquitaine), Monsieur **DEVILLE** (Conseil Général de la Gironde)

Madame **CRUZEL** (CdC du Lussacais), Messieurs **AUDINET**, **MALLET** (CdC du Canton de Guîtres), **CHALARD** (Syndicat de Pays du Libournais, CdC du Pays Foyen), **DELGUEL** (CdC Castillon-Pujols), **FERRAND** (CdC de l'Entre-Deux-Mers Ouest), **PARMENTIER** (CdC du Pays Foyen), **VALLADE** (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion)

Madame **CABLOT** (Mairie de Lagorce), Messieurs **BOISGIRARD** (Mairie de Génissac), **BOULADOU** (Mairie de Vignonet), **CARRERE** (Mairie de Saint-Denis-de-Pile), **CAILLEAU** (Mairie de Les Eglisottes-et-Chalaures), **ROGERIE** (Mairie de Petit-Palais-et-Cornemps)

Mesdames **BYTNAR** (Syndicat de Pays du Libournais), **RIEDEL** (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion), **VOYER** (Mairie de Saint-Seurin-sur-l'Isle) Messieurs **COUSTILLAS** (CdC Castillon-Pujols), **JOURDAN** (Syndicat de Pays du Libournais)

Madame **TERRIEN** (Directrice du GELIB), Monsieur **SAUVAGE** (Association des artisans, commerçants de Coutras).

Messieurs **DUSSERT** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde), **MARTY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne)

Déroulé :

4. Distribution du compte-rendu du Comité du 24 janvier 2006 et validation de son contenu
5. Examen de 15 nouveaux dossiers d'entreprises

Compte-rendu du Comité de Pilotage du 28 février 2006 :

En l'absence de remarque relative au contenu du compte-rendu du Comité de Pilotage du 24 janvier 2006, distribué en début de séance, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Examen des dossiers :

Les dossiers de demande de subvention sont présentés successivement par **Thierry MARTY**, coordinateur de l'opération auprès des compagnies consulaires.

Nom de l'entreprise	
Gérant	Patrick ROQUEFLOT
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Bijouterie
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement du point de vente du centre-ville de Saint-Seurin-sur-l'Isle à la galerie marchande de la zone commerciale.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	
Gérant	Carole ZAIA
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Papeterie
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement du point de vente toujours en centre-ville de Castillon-la-Bataille.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	Saint-Emilion Auto Bilan
Gérant	Patrick DELPECH
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Contrôle technique automobile
Investissement(s) éligible(s)	Aménagement du garage Achat de matériel
Montant retenu	24.860 €
Subvention attribuée	7.458 €
Remarque(s)	La subvention est subordonnée à l'accord de prêt de la banque ; son montant à un récapitulatif précis des investissements.

Nom de l'entreprise	Dépannage gaz Legrand
Gérant	Gérard LEGRAND
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Maintenance et installation de chauffage
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement du local du centre-ville de Sainte-Foy-la-Grande à la zone d'activité de Pineuilh.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Le dossier est présenté par la SARL : veiller à ne prendre en compte que les factures acquittées par la SARL, et non par la SCI.

Nom de l'entreprise	Vidange 33
Gérant	Sylvie RAMBEAU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vidange de fosses sceptiques
Investissement(s) éligible(s)	Achats de matériels
Montant retenu	12.325,34 €
Subvention attribuée	3.698 €
Remarque(s)	Le matériel acheté est du matériel d'occasion : fournir une attestation d'origine confirmant que le matériel n'a pas fait l'objet d'une subvention nationale ou communautaire au cours des 7 dernières années ; ainsi qu'une attestation de conformité ou de mise aux normes des différents matériels.

Nom de l'entreprise	Les Fontaines Magiques
Gérant	Alain DUMONT
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Production de spectacles d'eau
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	0 €
Subvention attribuée	0 €
Remarque(s)	<p>Dossier ajourné au prochain Comité de Pilotage.</p> <p>Concernant l'achat d'une remorque, veiller à ce qu'il y ait une ventilation de la facture entre ce qui est imputable au plateau de ce qui correspond à des aménagements propres à l'exercice de l'activité de l'entreprise.</p> <p>Une attention est à porter sur le fait qu'une partie des investissements est financée par crédit-bail. Dès lors, un seul montage financier est possible.</p>

Nom de l'entreprise	SARL Cailleau
Gérant	Jean-Luc CAILLEAU
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Menuiserie, Charpente, Couverture
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	<p>Acquisition par crédit-bail : établir le dossier de demande de subvention au nom du crédit-bailleur, et fournir une attestation de reversement de l'aide à l'entreprise sous forme d'une réduction des mensualités à rembourser.</p> <p>Investissements réalisés</p>

Nom de l'entreprise	Au Fournil de Saint-Seurin
Gérant	Denis GILLET
Statut juridique	Entreprise Individuelles
Activité(s)	Boulangerie, Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels Aménagements de façade du point de vente
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	

Nom de l'entreprise	
Gérant	Jacky HEUZEY
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boulangerie, Pâtisserie, Traiteur
Investissement(s) éligible(s)	Achat d'un fond de commerce
Montant retenu	25.487,60 €
Subvention attribuée	7.646 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	
Gérant	Jean-Luc TERRIEN
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Maçonnerie générale
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un dépôt et aménagements des abords
Montant retenu	27.089,10 €
Subvention attribuée	8.127 €
Remarque(s)	Projet en cours de réalisation.

Nom de l'entreprise	Entre Deux Mers Motoculture
Gérant	Pierre CAMBERABERO
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Réparation et vente de matériels de motoculture
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement du point de vente du centre-ville de Rauzan à la zone artisanale.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet en cours de réalisation.

Nom de l'entreprise	Beauté Parfums
Gérant	Nathalie BOISSERIE
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Soins esthétiques
Investissement(s) éligible(s)	Aménagement du local
Montant retenu	26.058,30 €
Subvention attribuée	7.817 €
Remarque(s)	Projet en cours de réalisation.

Nom de l'entreprise	Viti Services
Gérant	Stéphane MALOT
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Travaux viticoles, entretien des espaces verts
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	24.645,25 €
Subvention attribuée	7.394 €
Remarque(s)	

Nom de l'entreprise	
Gérant	Michel RIBEYREIX
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Electricité générale, chauffage
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement de l'atelier.
Montant retenu	17.500 €
Subvention attribuée	5.250 €
Remarque(s)	Investissement réalisé

Nom de l'entreprise	Aux Gourmandises
Gérant	Alfred COLLAS
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boulangerie, Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Agrandissement du laboratoire.
Montant retenu	10.356 €
Subvention attribuée	3.107 €
Remarque(s)	Investissement réalisé.

Débat :

Didier DEVILLE

Chargé de mission - Direction du Développement Territorial, Conseil Général de la Gironde

Il est rappelé que compte tenu du nombre important de demandes exprimées par les entreprises, et dans l'optique d'en aider un maximum, il est important de veiller à réorienter certains dossiers vers des procédures d'aides autres que l'ORAC.

Ainsi :

- le dossier présenté par Jacky HEUZEY, boulanger-pâtissier à Saint-Seurin-sur-l'Isle, était éligible à la procédure CREAGIR du Conseil Général de la Gironde, dans le cadre de l'achat d'un fond de commerce. Certes le taux de subvention n'est que de 15%, mais l'assiette éligible est plus large, et les dossiers peuvent être instruit jusqu'à 8 mois après la réalisation de l'investissement ;
- le dossier porté par la SARL Cailleau aurait pu quant à lui être retenu dans le cadre du FDPME (Fond de Développement des Petites et Moyennes Entreprises) dans le cadre d'un investissement matériel de plus de 50.000 euros, au taux de 15%.

Patrick DUSSERT

Chef de projet - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde

Dans cet esprit, le dossier présenté par le Pressing Point Sec de Saint-Seurin-sur-l'Isle a été basculé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde vers l'OMPAPPE Pressing actuellement en cours au niveau départemental.

Jean-Charles JOURDAN

Animateur ORAC - Syndicat de Pays du Libournais

Il est rappelé que cette ORAC a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 en ce qui concerne les investissements. Face à une demande des chefs d'entreprises rencontrés, le Comité de Pilotage doit se prononcer sur la rétroactivité des formations et sur le fait qu'il accepte ou non de prendre en considération des formations qui auraient été suivies au cours de l'année 2005.

Le Comité

Il est avant tout nécessaire de veiller, et c'est le rôle de l'Organisme Intermédiaire, à la plus grande adéquation possible entre les formations suivies et l'investissement réalisé, plutôt que sur des considérations purement calendaires.

Jean-Charles JOURDAN

Dès lors, peut-on considérer le temps passé à la prise en main de tel ou tel matériel nouvellement acquis par l'entreprise, comme une formation à part entière ?

Le Comité

Il faut veiller à ce que les dites formations soient effectivement dispensées par des organismes de formation agréés, et non simplement par un simple fournisseurs de l'entreprise.

Jean-Pierre CHALARD :

Maire de Pineuilh, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, Vice-Président du Pays en charge du suivi de la procédure O.R.A.C.

Concernant les dossiers des EIDS, et bien que conscient des problèmes informatiques rencontrés pour l'envoi des dossiers, il est bon de rappeler que préalablement aux Comités de Pilotage, dans les délais fixés lors du premier Comité de Pilotage, les dossiers d'expertise doivent être transmis à la DRCA (1 exemplaire), à la Région (1 exemplaire), au Département (1 exemplaire) et au Syndicat Mixte de Pays du Libournais (4 exemplaires), lequel se charge de les dispatcher par la suite entre les communautés de communes, les communes et les entreprises.

Patrick DUSSERT

Effectivement des problèmes de capacité de réception des messageries électroniques conduisent à remettre en cause la transmission des dossiers par voie informatique.

La seule solution techniquement envisageable est la mise à disposition des dossiers sur les serveurs des sites Internet des chambres consulaires, or actuellement cette fonctionnalité n'a pas encore été développée. Dès lors, et jusqu'à nouvel ordre, la transmission des dossiers va continuer à se faire par coursiers.

Jean-Pierre CHALARD

D'autre part, le suivi des équipes sur le terrain nécessite de se conformer au Cahier des Charges du marché des EIDS, avec la réalisation de 2 visites en entreprises : une visite de préparation et une visite d'explication ; d'où la nécessité pour le Syndicat de Pays de pouvoir disposer d'un plan d'action des équipes chargées des EIDS, mentionnant à minima, la date du contact téléphonique, celle des deux rendez-vous, et la date prévisionnelle du passage en Comité de Pilotage.

Enfin, une inquiétude point concernant :

- le faible nombre de dossier passé en deux Comités de Pilotage (24 dossiers), alors qu'il est prévu d'examiner près de 100 dossiers d'ici à la fin juin 2006 ; cela suppose qu'une moyenne de 19 dossiers soit dorénavant tenue, alors que nous sommes actuellement que sur une moyenne de 12 ;
- le nombre de dossier qui risque effectivement d'être validé compte tenu de l'aide effectivement programmée à ces dossiers : une aide fréquemment maximale qui ne nous permettra pas d'honorer le nombre de dossiers initialement prévu. Il y a là un écart entre la prévision issue de l'étude préalable et les besoins réels des entreprises.

Patrick DUSSERT

Il est rappelé que la procédure ORAC peut comprendre un volet « Actions collectives » de développement, sous réserve de leur caractère innovant et structurant.

A ce propos, il est évoqué l'organisation, du 12 au 14 mai prochains à Libourne, à l'initiative de l'Association Artisanale du Libournais, d'un Salon de l'Habitat ; laquelle pourrait éventuellement bénéficier d'un soutien de l'ORAC.

Rappel du calendrier prévisionnel des Comités de Pilotage :

Date du Comité de Pilotage	Date limite d'envoi des expertises
Jeudi 30 mars 2006, 9h30	Vendredi 17 mars 2006, 10h
Jeudi 27 avril 2006, 9h30	Jeudi 13 avril 2006, 10h
Mardi 30 mai 2006, 9h30	Mercredi 17 mai 2006, 10h
Mardi 27 juin 2006, 9h30	Jeudi 15 juin 2006, 10h

Fait à Saint-Denis-de-Pile

Le 02 mars 2006

Jean-Pierre CHALARD
Vice-Président du Pays du Libournais

5.3

Comité de Pilotage du 3 avril 2006



O.R.A.C. :
Comité de Pilotage du 3 avril 2006
Saint-Germain-de-la-Rivière
Maison de Pays du Fronsadais

Réf : SM/JLB/JCJ

 **Objet :**

Examen de 27 nouveaux dossiers de demande de subvention.

Le Syndicat de Pays du Libournais, en partenariat avec la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, et le Conseil Général de la Gironde, assure la mise en place, depuis septembre 2005, d'une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce à l'échelle de 129 communes.

Un concours technique est apporté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne.

Présents :

Messieurs HAREL (Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine), DEVILLE (Conseil Général de la Gironde)

Messieurs AUDINET, CESAR (CdC Castillon-Pujols), CHALARD (Syndicat de Pays du Libournais, CdC du Pays Foyen), LAGARDE (CdC du Lussacais), PARMENTIER (CdC du Pays Foyen)

Messieurs ALLEGRET (Mairie de Margueron), CARRERE (Mairie de Saint-Denis-de-Pile), CAMPOS (Maire de Bossugan), CONA (Mairie de Saint-Genès-de-Castillon), FAURE (Mairie de Saint-Magne-de-Castillon), PROVAIN (Mairie de Sainte-Foy-la-Grande), ROSIN (Maire de Saint-André-et-Appelles)

Mesdames BYTNAR (Syndicat de Pays du Libournais), DORE (CdC du Canton de Guîtres), RIEDEL (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion), VOYER (Mairie de Saint-Seurin-sur-l'Isle) Monsieur JOURDAN (Syndicat de Pays du Libournais)

Monsieur MARTY (Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne)

Débat :

Jean-Pierre CHALARD :

Maire de Pineuilh, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, Vice-Président du Pays en charge du suivi de la procédure O.R.A.C.

Au regard de l'importance de la programmation effectuée lors des deux premiers comités de pilotage et des candidatures en cours d'instruction, les crédits alloués par le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde sont sur le points d'être épuisés ; en conséquence de quoi, une réponse prochaine de l'attribution des fonds FISAC par le Ministère est vivement souhaitée.

François HAREL :

Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine.

La réponse du Ministère devrait parvenir au Syndicat de Pays avant l'été. Le dossier libournais a fait l'objet d'un avis favorable au niveau régional.

Jean-Pierre CHALARD :

En l'absence de l'arrêté attributif de subvention, le Syndicat de Pays va être dans l'obligation de faire une pause au niveau de la mise en œuvre de la procédure, et de la programmation des subventions d'aide aux investissements d'entreprises.

François HAREL :

Il est rappelé que les taux de subvention annoncés dans le Règlement d'application des Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce sont des taux de subvention maximums. Le Comité de Pilotage a tout à fait le droit de minorer les interventions.

Gérard CESAR :

Maire de Rauzan, Sénateur de la Gironde, Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols

Il est impensable de diminuer les taux d'intervention maintenant, alors que des premiers dossiers ont déjà été programmés, et encore moins de marquer une pause dans les programmations.

En conséquence de quoi, il est prévu d'intervenir directement, en compagnie du Délégué Régional, auprès des services du Ministère, pour accélérer l'instruction du dossier libournais.

Jean-Pierre CHALARD :

Au-delà, la question est posée de la dotation générale octroyée au Syndicat de Pays. L'insuffisance des crédits est de plus en plus manifeste au regard de l'importance des besoins exprimés par les chefs d'entreprises. Il est rappelé que l'étude de faisabilité préalable à la mise en œuvre estimait le nombre d'entreprises potentiellement intéressées entre 200 et 250, qui pour des raisons budgétaires avait été ramené à 150, en deux phases.

François HAREL :

Les services de l'Etat accusent réception du courrier envoyé fin mars par le Syndicat sur cette question.

Concernant le taux d'intervention du FISAC sur les dossiers d'investissements d'entreprises, il est rappelé que celui-ci est de 20%, d'une dépense hors taxe comprise entre 6.000 et 31.000 €. Il est demandé au Syndicat de Pays des informations sur les modalités de bonification de ce taux de 10% dans le cadre du suivi d'une formation spécifique de 40 heures au sein de l'entreprise.

Jean-Charles JOURDAN :

Syndicat de Pays du Libournais, Animateur ORAC

Il est proposé de justifier la bonification avec les contreparties apportées par le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Dans le budget prévisionnel, dans le volet Investissements, il est rappelé que les crédits du FISAC représentent un tiers de l'enveloppe totale, les deux autres tiers étant à part égale répartis entre le Conseil Régional et le Conseil Général.

Didier DEVILLE :

Conseil Général de la Gironde

Il est rappelé que la mise en place de la procédure ORAC sur le Pays du Libournais ne doit pas être le prétexte pour occulter les autres procédures. Dans ce contexte de pénurie des crédits, il est nécessaire de réorienter, quand cela est possible, les entreprises vers d'autres dispositifs de soutien. Parmi ceux-ci, la procédure CREAGIR du Conseil Général aide les entrepreneurs au moment de la création de leur activité. Les dossiers peuvent être étudiés jusqu'à un an après le démarrage. Parmi les dossiers qui vont être examinés maintenant, un certain nombre sont éligibles à ce dispositif et doivent par conséquent être réorientés, afin de libérer quelques crédits pour des entreprises qui ne seraient éligibles qu'à la seule procédure ORAC.

Examen des dossiers :

Les dossiers de demande de subvention sont présentés successivement par **Thierry MARTY**, coordinateur de l'opération auprès des compagnies consulaires.

Nom de l'entreprise	Les Fontaines Magiques
Commune	Saint-Denis-de-Pile

Gérant	Alain DUMONT
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Production de spectacles d'eau
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	6.915,82 €
Subvention attribuée	2.074 €
Remarque(s)	Seule la dépense afférente à la caisse fourgon aluminium sont prises en compte.

Gérant	Patrick ROUSSILLE
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boulangerie Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	Karine Coiffure
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Gérant	Karine MEZZAROBA
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Coiffure
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement du salon.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	Librairie Papeterie du Lycée
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Gérant	Pierre LAMOTHE
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Librairie Papeterie
Investissement(s) éligible(s)	Réalisation d'une EIDS seule.
Remarque(s)	Validation du transfert du magasin.

Nom de l'entreprise	Technicien du Sport
Commune	Sainte-Foy-la-grande
Gérant	Alain MARIETTE
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Vente d'articles de sport
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements du magasin.
Montant retenu	14.284,25 €
Subvention attribuée	4.285 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	Sport Attitude
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Gérant	Jean-Marc GIRAUD
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vente d'articles de sport
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements du magasin
Montant retenu	11.111,96 €
Subvention attribuée	3.333 €

Nom de l'entreprise	Les Fournées du Vignoble
Commune	Saint-Pey-d'Armens
Gérant	Jacques TAUZIN
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boulangerie Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Création d'un nouveau point de vente et de fabrication Achat de matériels
Remarque(s)	Investissements déjà subventionné dans le cadre de la procédure CREAGIR du Conseil Général de la Gironde. Dossier rejeté.

Gérant	Alain MALLEMANCHE
Commune	Bossugan
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Travaux agricoles Débroussaillage
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un hangar de stockage du matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	<p>Problème concernant la destination affichée sur l'autorisation de prêt (habitation au lieu de local professionnel). Il faut vérifier de l'authenticité du document et s'il ne s'agit pas d'une erreur.</p> <p>Il manque le devis détaillé des travaux de maçonnerie.</p> <p>L'obtention de la subvention est conditionnée à la présentation des pièces manquantes.</p>

Nom de l'entreprise	Emotion
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Gérant	Dolorès LATOUR
Statut juridique	Entreprise Individuelles
Activité(s)	Vente de lingerie fine
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements du magasin
Montant retenu	18.093 €
Subvention attribuée	5.427 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	Dépan'Agric
Commune	Saint-Magne-de-Castillon
Gérant	Paul BOIREAU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vente et réparation de matériels agricoles
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement de Puisseguin à Saint-Magne-de-Castillon Aménagements du nouveau local
Remarque(s)	Les devis font apparaître un investissement réalisé à la fois par l'entreprise individuelle et une SCI. Il est rappelé que le Règlement des ORAC autorise le portage d'un projet immobilier par une SCI aux seules conditions : qu'il y ait une répartition identique des parts entre l'entreprise et la SCI et qu'une attestation soit produite par la SCI du reversement de l'aide à l'entreprise. Dans le cas présent, et par nature, la première condition ne peut être satisfaite. Dossier ajourné, dans l'attente d'une présentation des investissements incombant à la seule entreprise Dépan'Agric.

Nom de l'entreprise	Renault
Commune	Rauzan
Gérant	Patrick NARDOU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Mécanique générale
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement du garage sur la zone artisanale de Rauzan
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €

Gérant	Francis BOUCHARD
Commune	Rauzan
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Electricité générale
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements de l'atelier.
Montant retenu	25.186 €
Subvention attribuée	7.555 €

Gérant	Yvan MERCIER
Commune	Saint-Seurin-sur-l'Isle
Statut juridique	EURL
Activité(s)	Cycles Motoculture
Investissement(s) éligible(s)	Aménagement du local
Remarque(s)	<p>Les devis font apparaître un investissement réalisé uniquement par une SCI. Il est rappelé que le Règlement des ORAC autorise le portage d'un projet immobilier par une SCI aux seules conditions : qu'il y ait une répartition identique des parts entre l'entreprise et la SCI et qu'une attestation soit produite par la SCI du reversement de l'aide à l'entreprise. Dans le cas présent, et par nature, la première condition ne peut être satisfaite.</p> <p>Dossier ajourné, dans l'attente d'une présentation du projet portée par l'EURL.</p>

Nom de l'entreprise	Sandra Boutique
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Gérant	Sandra BIASOTTO
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Confection Lingerie Layette
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Remarque(s)	<p>En tant que reprise d'activité, le dossier est considéré comme une création d'entreprise, donc éligible à la procédure CREAGIR du Conseil Général de la Gironde, vers lequel il est transféré.</p> <p>Dossier rejeté.</p>

Gérant	Daniel DUPOUY
Commune	Doulezon
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Menuiserie
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un atelier
Remarque(s)	<p>Il manque un devis lié aux travaux de maçonnerie. L'entreprise ne peut effectuer elle-même les travaux du fait d'une inscription au Répertoire des Métiers non conforme. Par ailleurs, il n'apparaît pas de dépense relativement à l'installation électrique du bâtiment. L'intervention d'une entreprise doit là encore être conseiller à Monsieur DUPOUY.</p> <p>Dossier ajourné dans l'attente de la présentation des devis complémentaires.</p>

Gérant	Sylvain SAGE
Commune	Rauzan
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Charpente Couverture Menuiserie Escaliers
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €

Nom de l'entreprise	SARL Froment
Commune	Saint-André-et-Appelles
Gérant	Patrice PATEY
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Traiteur
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un laboratoire.
Remarque(s)	L'entreprise n'est pas inscrite au Répertoire des Métiers. Par ailleurs, le dossier est déjà instruit auprès des services du Conseil Général de la Gironde dans le cadre de la procédure CREAGIR. Dossier rejeté.

Gérant	Denis MAUFINET
Commune	Périssac
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Installation gaz Plomberie
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un hangar de stockage du matériel.
Montant retenu	23.040,06 €
Subvention attribuée	6.912 €

Gérant	Frédéric LAUTRETTE
Commune	Saint-Genès-de-Castillon
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Charpentier Couvreur
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Le matériel a été acquis par crédit-bail. En conséquence de quoi, le dossier doit être établi au nom du crédit-bailleur et doit comporter une attestation de reversement de l'aide à l'entreprise sous forme d'une réduction des mensualités à rembourser. L'obtention de la subvention est conditionnée à la présentation de la pièce manquante.

Gérant	Alain MIGINIAC
Commune	Gensac
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Piquets de vigne Bois de chauffage
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Gérant	Maurice BOURDIN
Commune	Margueron
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Terrassements Assainissements
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel.
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €
Remarque(s)	Projet réalisé.

Nom de l'entreprise	DE LUCA Agriservice
Commune	Margueron
Gérant	Yves DE LUCA
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vente et réparation de matériels agricoles
Investissement(s) éligible(s)	Rachat du fond de commerce Aménagements.
Remarque(s)	En tant que reprise d'activité, le dossier est considéré comme une création d'entreprise, donc éligible à la procédure CREAGIR du Conseil Général de la Gironde, vers lequel il est transféré. Dossier rejeté.

Nom de l'entreprise	Carrosserie ANGLADE SARL
Commune	Izon
Gérant	Guy ANGLADE
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Carrosserie automobile
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	6.307 €
Subvention attribuée	1.892 €
Remarque(s)	Le dossier présente à la fois un investissement financé par crédit-bail et un investissement financé par crédit classique. Un tel montage nécessiterait la réalisation de deux dossiers : un au nom du crédit-bailleur et un au nom de l'entreprise. En conséquence de quoi, le Comité donne son accord pour un soutien à l'achat par crédit-bail, seul devis fourni dans le dossier. En conséquence de quoi, le dossier doit être établi au nom du crédit-bailleur et doit comporter une attestation de reversement de l'aide à l'entreprise sous forme d'une réduction des mensualités à rembourser. L'obtention de la subvention est conditionnée à la présentation de la pièce manquante.

Nom de l'entreprise	Charpente Couverture du Sud-Ouest
Commune	Bonzac
Gérant	Frédéric LAFAYE - Philippe MAUNELA
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Charpente Couverture
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €

Nom de l'entreprise	Jardin Secret
Commune	Saint-Denis-de-Pile
Gérant	Claudine ROCHE - Isabelle VALLADE
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Fleuriste
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements du magasin
Montant retenu	29.486 €
Subvention attribuée	5.897 €

Nom de l'entreprise	Au Bon Goût
Commune	Lapouyade
Gérant	Hervé GODINAUD
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Traiteur
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements cuisine
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €

Nom de l'entreprise	TTD
Commune	Izon
Gérant	Stéphane NAU
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Travaux Publics Terrassements
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	9.300 €

Fait à Saint-Denis-de-Pile
Le 04 avril 2006

Jean-Pierre CHALARD
Vice-Président du Pays du Libournais

5.4

Comité de Pilotage du 20 octobre 2006



O.R.A.C. :
Comité de Pilotage du 20 octobre 2006
Saint-Germain-de-la-Rivière
Maison de Pays du Fronsadais

Réf : JPC/JCJ



Objet : *Examen de 45 nouveaux dossiers de demande de subvention.*

Le Syndicat de Pays du Libournais, en partenariat avec la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine, le Conseil Régional d'Aquitaine, et le Conseil Général de la Gironde, assure la mise en place, depuis septembre 2005, d'une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce à l'échelle de 129 communes.

Un concours technique est apporté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne.

Présents :

Madame **BIENES** (Conseil Régional d'Aquitaine),
Messieurs **HAREL** (Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat d'Aquitaine), **DEVILLE** (Conseil Général de la Gironde)

Messieurs **AUDINET** (CdC du Canton de Guîtres), **CHALARD** (Syndicat de Pays du Libournais / CdC du Pays Foyen), **DELGUEL** (CdC Castillon-Pujols), **FALGUEREY** (CdC du Brannais), **FERRAND** (CdC de l'Entre-Deux-Mers Ouest), **FROUIN** (CdC du Canton de Fronsac), **GARDE** (CdC du Lussacais), **MILLAIRE** (CdC du Libournais), **MORIN** (Syndicat de Pays du Libournais / Mairie de Branne)

Mesdames **ARROVE** (Mairie d'Arveyres), **CRUZEL** (Mairie de Lussac), **PAGES** (Mairie de Doulezon),

Messieurs **ALLEGRET** (Mairie de Margueron), **CARRERE** (Mairie de Saint-Denis-de-Pile), **CAMPOS** (Maire de Bossugan), **CONA** (Mairie de Saint-Genès-de-Castillon), **DION** (Mairie d'Abzac), **DREVET** (Mairie de Moulon), **DUVERGER** (Mairie de Saint-Germain-la-Rivière), **FAURE** (Mairie de Saint-Magne-de-Castillon), **FIHEY** (Mairie de Coutras), **MINARD** (Mairie de Saint-Jean-de-Blaignac), **PROVAIN** (Mairie de Sainte-Foy-la-Grande), **ROSIN** (Maire de Saint-André-et-Appelles), **ROUSSILLE** (Mairie de Saint-Cibard)

Madame **TERRIEN**, Monsieur **SAUVAGE** (Conseil de Développement)

Mesdames **BYTNAR** (Syndicat de Pays du Libournais), **DORE** (CdC du Canton de Guîtres), **MORAND** (CdC du Canton de Fronsac), **SANCHEZ** (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion),

VOYER (Mairie de Saint-Seurin-sur-l'Isle) Monsieur **JOURDAN** (Syndicat de Pays du Libournais)

Monsieur **MARTY** (Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne / Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde)

Débat :

Jean-Pierre CHALARD :

Maire de Pineuilh, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, Vice-Président du Pays en charge du suivi de la procédure O.R.A.C.

41 dossiers ont d'ores et déjà été validés au cours des 3 précédents Comités de Programmation, pour une somme totale allouée de 313.914 €. Compte tenu des accords de subvention de nos partenaires financiers, qui sont la Région, le Département et l'Etat, il nous reste donc à attribuer 286.086 € de crédits.

Suite aux difficultés rencontrées par le Pays, une pause dans les programmations a été observée, qui conduit à un décalage dans le temps d'environ 6 mois. Ces problèmes sont résolus, avec pour preuve le versement de 96.438 € de subvention à 15 entreprises.

45 dossiers sont à examiner aujourd'hui, dont 5 qui sont en fait des réexamens suite à un précédent ajournement. Ainsi, si nous appliquons aujourd'hui la règle qui a été la notre jusqu'à maintenant, à savoir 20% HT d'un montant d'investissements plafonné à 31.000 €, bonifiés de 10% dans le cadre du suivi d'une formation, il nous manquera des fonds. Nous avons donc fait un calcul pour satisfaire tout le monde, qui nous contraint à minorer le taux maximum de subvention de 30 à 24,5%. Voilà ma proposition, que je vous demande d'accepter ou pas.

Jean-Claude DELGUEL :

Maire de Moullets-et-Villemartin, Vice-Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols

Une seconde tranche était initialement prévue. N'est-il pas plus judicieux de maintenir le taux de subvention à 30 %, afin de ne pas créer une différence de traitement avec les 41 dossiers déjà programmés, et reporter la programmation des quelques dossiers qui ne pourraient être instruits aujourd'hui à la mise en œuvre de la seconde phase. Où en sommes-nous d'ailleurs en ce qui concerne cette seconde phase ?

Jean-Pierre CHALARD :

Je souhaitais profiter bien évidemment de l'occasion pour interroger nos partenaires sur la faisabilité d'une seconde phase, dans les termes envisagés initialement, à savoir 50 dossiers complémentaires, compte tenu que nous avons déjà les candidatures des entreprises potentiellement éligibles. Concernant la première phase, je vous rappelle à ce propos que nos estimations tablaient sur 100 dossiers à environ 20.000 €, et qu'en définitive nous en n'aurons soutenu que 87, qui plus est en minorant le taux d'aide.

Il faudra vraisemblablement plusieurs mois avant d'avoir une confirmation de l'engagement financier de nos partenaires, délais que nous ne pouvons légitimement pas imposer à certaines des entreprises aujourd'hui candidates.

Serge MORIN :

Président du Syndicat de Pays du Libournais, Maire de Branne

Lors de la réalisation de l'étude préalable à la mise en œuvre de l'ORAC, nous avons sous-estimé les besoins des entreprises. Comme nous ne pouvons subvenir aux besoins de 100 entreprises dans cette première phase, nous ne pourrons vraisemblablement pas subvenir aux besoins de 50 entreprises lors de la seconde phase que nous appelons de nos vœux.

Didier DEVILLE :

Conseil Général de la Gironde

Face à ce problème de pénurie de crédits par rapport aux besoins exprimés par les entreprises, il est regrettable de constater qu'une nouvelle fois certains projets d'entreprises auraient très bien pu faire l'objet d'une instruction dans le cadre de la procédure CREAGIR du Conseil Général. De ce fait, nous aurions pu réserver l'ORAC aux seuls dossiers ne relevant d'aucun autre dispositif.

A l'unanimité, le Comité de Pilotage décide de lisser le taux maximal de subvention, en fonction des crédits disponibles et du montant des dossiers qui seront retenus. Ce taux maximal sera à minima de 24,5% : 20% au titre des investissements et 4,5% de bonification en cas d'un suivi de formation.

Par ailleurs, l'ensemble des dossiers recevables à d'autres procédures que l'ORAC seront automatiquement réorientés.

Examen des dossiers ajournés lors des précédents Comités de Programmation :

Les dossiers de demande de subvention sont présentés successivement par **Jean-Charles JOURDAN**.

Nom de l'entreprise	Dépan'Agric
Commune	Saint-Magne-de-Castillon
Gérant	Paul BOIREAU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vente et réparation de matériels agricoles
Investissement(s) éligible(s)	Amé
Montant retenu	17.251 €
Subvention attribuée	3.450 €
Taux de subvention	20 %
Remarque(s)	Le principe pour pouvoir aider une SCI est qu'elle doit être rattachée à une société de droit commercial. Ici ce n'est pas le cas. Seuls sont pris les investissements facturés au nom de l'entreprise individuelle.

Gérant	Yvan MERCIER
Commune	Saint-Seurin-sur-l'Isle
Statut juridique	EURL
Activité(s)	Cycles Motoculture
Investissement(s) éligible(s)	Aménagement du local
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Daniel DUPOUY
Commune	Doulezon
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Menuiserie
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un atelier
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	SARL Froment
Commune	Saint-André-et-Appelles
Gérant	Patrice PATEY
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Traiteur
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un laboratoire
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	L'ORAC est destinée aux entreprises existantes, c'est-à-dire en activité depuis au moins un an (un an d'exercice comptable) avant le commencement de l'ORAC (1 ^{er} janvier 2005). La reprise d'entreprise est une priorité nationale et peut donc être éligible à l'ORAC.

Nom de l'entreprise	DE LUCA Agriservice
Commune	Margueron
Gérant	Yves DE LUCA
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vente et réparation de matériels agricoles
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Examen des nouveaux dossiers :

A l'appui des Expertises Individuelles de Développement Stratégiques (EIDS), les dossiers de demande de subvention sont présentés successivement par **Thierry MARTY**, coordinateur de l'opération auprès des compagnies consulaires.

Gérant	Patrick BEAUFILS
Commune	Lugon-et-l'Île du Carney
Statut juridique	EURL
Activité(s)	Electricité générale
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un atelier
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	La subvention est conditionnée à l'acceptation du prêt bancaire.

Nom de l'entreprise	LA GUERONNIERE Bois et Meubles
Commune	Néac
Gérant	Eric DU BREUIL HELIA DE LA GUERONNIERE
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Ebénisterie
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements
Montant retenu	24.642 €
Subvention attribuée	6.776 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Seule la dépense financée par crédit-bail est retenue.

Nom de l'entreprise	L'Etincelle
Commune	Abzac
Gérant	Thomas HENAIN
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Ferronnerie / Serrurerie
Investissement(s) éligible(s)	Agrandissement de l'atelier
Montant retenu	21.364 €
Subvention attribuée	5.875 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Thierry CHEVRIER
Commune	Saint-Seurin-sur-l'Isle
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boucherie / Charcuterie / Traiteur
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements du laboratoire
Subvention attribuée	0 €
Remarque(s)	L'entreprise a été cédée. L'ORAC ne peut soutenir que des entreprises inscrites au Registre du Commerce et/ou au Répertoire des Métiers. Dès lors, seul le repreneur peut faire l'objet d'un soutien. Le repreneur est invité à constituer un dossier, lequel serait éligible au dispositif départemental CREAGIR.

Gérant	Yannick GUIMBERTEAU
Commune	Saint-Genès-de-Castillon
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Alimentation générale / Multiple rural
Investissement(s) éligible(s)	Agrandissement du magasin
Subvention attribuée	0 €
Remarque(s)	Le dossier est réorienté sur la procédure FISAC « <i>Opération rurale individuelle</i> ». Le taux ne sera que de 20%, mais l'assiette éligible sera plus importante.

Gérant	Jérôme MESURE
Commune	Gensac
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boucherie / Charcuterie
Investissement(s) éligible(s)	Achat d'un véhicule réfrigéré pour faire des tournées
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Ce dossier aurait pu être éligible à la procédure CREAGIR.

Nom de l'entreprise	Frau d'Y
Commune	Chamadelle
Gérant	Ingeburg ROTHGANGL
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Installation de réseaux d'air comprimé
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'un atelier
Subvention attribuée	0 €
Remarque(s)	La pérennité de l'entreprise n'est pas certaine.

Gérant	Lucien BESSOU
Commune	Saint-Cibard
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Charpente / Couverture
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Sébastien FARRE
Commune	Gensac
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Charpente / Couverture
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	12.500 €
Subvention attribuée	3.438 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Le libellé des factures présentées renvoie à une dépense de location. La subvention est conditionnée à la vérification qu'il s'agit bien de l'achat d'un véhicule d'occasion.

Nom de l'entreprise	Les Plantes Sauvages
Commune	Coutras
Gérant	Patrick LE COLLEN
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Herboristerie
Investissement(s) éligible(s)	Aménagement du magasin
Montant retenu	6.442,62 €
Subvention attribuée	1.772 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Loisirmatic
Commune	Arveyres
Gérant	Dominique BARDOU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Animations à partir de structures gonflables
Investissement(s) éligible(s)	Achat de structures gonflables
Montant retenu	11.498 €
Subvention attribuée	3.162 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Le Temps d'un Film
Commune	Saint-Denis-de-Pile
Gérant	Philippe CHANCEAULME DE SAINTE-CROIX
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Location de films
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements et achat d'un distributeur automatique
Montant retenu	23.750€
Subvention attribuée	6.531 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Bernard MAUGET
Commune	Coutras
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Maçonnerie générale
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il faudra fournir, comme habituellement pour l'achat de matériel d'occasion (l'occasion doit être moins cher que le neuf), un devis estimatif du prix du neuf, une attestation de non versement de subvention et une attestation de conformité aux normes en vigueur.

Gérant	Frédéric MOINGT
Commune	Lussac
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boulangerie / Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel / Aménagements
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Manque la facture du four payé par crédit-bail.

Nom de l'entreprise	VOOS Bureau
Commune	Saint-Seurin-sur-l'Isle
Gérant	Geneviève VOOS
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Vente de matériels de bureau / Reprographie
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Thierry DEBEST
Commune	Coutras
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Carrosserie
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements / Achat de matériels
Montant retenu	8.298,86 €
Subvention attribuée	2.283 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Tout Feu Tout Flamme
Commune	Saint-Germain-la-Rivière
Gérant	Vincent MOREAU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Vente de bois de chauffage
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.370 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Seuls sont retenus les dépenses financés par crédit-bail. Ce dossier aurait pu être éligible à la procédure CREAGIR.

Nom de l'entreprise	GARANDEAU Parcs et Jardins
Commune	Arveyres
Gérant	Alain GARANDEAU
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Entretien d'espaces verts
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	11.276,07 €
Subvention attribuée	3.101 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Papeterie du Lycée
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Gérant	Pierre LAMOTHE
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Librairie / Papeterie
Investissement(s) éligible(s)	Déménagement
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il manque le devis des aménagements pour 76.180 €. Il existe des aides du Ministère des Affaires Culturelles (DRAC à Bordeaux), pour le stock notamment et certains investissements, qui pourraient compléter l'ORAC.

Gérant	Thierry LAGORCE
Commune	Pineuilh
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Peinture en bâtiment
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements de l'atelier
Montant retenu	14.055,72 €
Subvention attribuée	3.866 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	La subvention est conditionnée à la vérification de la date de création de l'entreprise. Plusieurs hypothèses sont émises : <ul style="list-style-type: none"> 1. soit il s'agit d'une création ex-nihilo, 2. soit il s'agit d'un changement juridique dans le cadre d'un développement de l'entreprise, 3. soit il s'agit de la création d'une seconde entreprise.

Gérant	Alain PASQUET
Commune	Sainte-Foy-la-Grande
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Bijouterie / Horlogerie / Orfèvrerie
Investissement(s) éligible(s)	Réaménagement du magasin
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Esprit Création
Commune	Coutras
Gérant	Régis SAUVAGE
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Coiffure
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il manque l'attestation de formation. Il est conseillé de contracter un emprunt.

Nom de l'entreprise	L'Auberge Gasconne
Commune	Saint-Pey-de-Castets
Gérant	Marina GASTUILL
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Restauration
Investissement(s) éligible(s)	Construction d'une terrasse / Achat de matériel
Montant retenu	24.778,79 €
Subvention attribuée	3.988 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il manque le devis de la construction de l'abri pour 10.274 €.

Gérant	Béatrice CHEVRIER
Commune	Maransin
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Traiteur
Investissement(s) éligible(s)	Réhabilitation d'un local en laboratoire
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il manque le devis de la chambre à congeler.

Nom de l'entreprise	SARL MILLARD et Fils
Commune	Mouliets-et-Villemartin
Gérant	Charles MILLARD
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Distillerie
Investissement(s) éligible(s)	Création d'une station d'épuration
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Jean-Michel BARRA
Commune	Saint-Pey-de-Castets
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Boulangerie / Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Agrandissement / Construction d'une réserve
Montant retenu	20.926,50 €
Subvention attribuée	5.755 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il est conseillé de contracter un emprunt.

Gérant	Patrick LYS
Commune	Grézillac
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Garage automobile / Mécanique
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	25.923,98 €
Subvention attribuée	7.129 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	S'assurer de la fourniture de pièces nécessaires du fait de l'achat de matériels d'occasion.

Nom de l'entreprise	EGBL
---------------------	------

Commune	Sainte-Denis-de-Pile
Gérant	Stéphane TILLARD
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Maçonnerie générale
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Coiffure Valérie
Commune	Saint-Denis-de-Pile
Gérant	Valérie COIFFARD
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Coiffure
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements
Montant retenu	14.107,51 €
Subvention attribuée	3.879 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Entretien Dépannage Ramonage
Commune	Lalande-de-Fronsac
Gérant	Pascal GUILLOIS
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Entretien de chaudières
Investissement(s) éligible(s)	Création d'un atelier
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Il manque le devis pour les fondations.

Nom de l'entreprise	Studio Coiffure
Commune	Saint-Médard-de-Guizières
Gérant	Delphine RABANIER
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Coiffure
Investissement(s) éligible(s)	Réaménagement
Montant retenu	11.250,67 €
Subvention attribuée	3.094 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Philippe DEMARY
Commune	Saint-Denis-de-Pile
Statut juridique	Entreprise Individuelle

Activité(s)	Electricité générale
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements
Montant retenu	27.268,41 €
Subvention attribuée	7.499 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Boucherie Brannaise
Commune	Branne
Gérant	Michel BELLOIR
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Boucherie / Charcuterie
Investissement(s) éligible(s)	Développement de l'entreprise
Montant retenu	11.458 €
Subvention attribuée	3.151 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Sont exclus les achats financés par crédit-bail.

Nom de l'entreprise	SARL VALETTE-FAURE
Commune	Branne
Gérant	Emmanuel VALETTE
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Boulangerie / Pâtisserie
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	S'assurer que les factures présentées seront bien libellées au nom de la SARL.

Nom de l'entreprise	L'Atelier du Moulin
Commune	Pineuilh
Gérant	Christophe VIROULEAUD
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Ebénisterie
Investissement(s) éligible(s)	Aménagements de l'atelier
Montant retenu	29.196,22 €
Subvention attribuée	8.029 €
Taux de subvention	27,5 %

Gérant	Alex SERGENT
Commune	Libourne
Statut juridique	SARL
Activité(s)	Maçonnerie générale

Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %
Remarque(s)	Le siège social de l'entreprise est à Libourne (exclue de l'ORAC) et l'atelier est à Arveyres.

Gérant	Hervé PEYRAUD
Commune	Vayres
Statut juridique	EURL
Activité(s)	Charpente / Couverture
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	6.858,30 €
Subvention attribuée	1.886 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	Pratik Sarments
Commune	Moulon
Gérant	Jean-Jacques BLAJDA
Statut juridique	Entreprise Individuelle
Activité(s)	Conditionnement de sarments de vigne
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériels
Montant retenu	30.490 €
Subvention attribuée	8.385 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	L'Auberge Saint-Jean
Commune	Saint-Jean-de-Blaignac
Gérant	Jean BERTHIER
Statut juridique	Entreprise individuelle
Activité(s)	Restauration
Investissement(s) éligible(s)	Aménagement de la cuisine
Montant retenu	20.077,87 €
Subvention attribuée	5.521 €
Taux de subvention	27,5 %

Nom de l'entreprise	La Mie de Pain
Commune	Saint-Magne-de-Castillon
Gérant	Vincent CASTERA
Statut juridique	Entreprise individuelle
Activité(s)	Boulangerie industrielle
Investissement(s) éligible(s)	Achat de matériel
Montant retenu	31.000 €
Subvention attribuée	8.525 €
Taux de subvention	27,5 %

Fait à Saint-Denis-de-Pile

Le 23 octobre 2006

Jean-Pierre CHALARD
Vice-Président du Pays du Libournais

5.5

Bilan intermédiaire - Avril 2007

Pays du Libournais

ORAC / OCM
BILAN INTERMEDIAIRE
- Phase I -

(septembre 2005 - octobre 2006)



SOMMAIRE :

1/ Rappel budgétaire

- Animation /Communication
- Expertises Individuelles de Développement Stratégique
- Investissements
- Plan de financement global

2/ Communication

- Réunions d'informations
- Comité de Pilotage

3/ Candidatures

- Dossiers examinés
- Répartition géographique
- Dossiers retenus

4/ Dépenses engagées

- Animation /Communication
- Expertises Individuelles de Développement Stratégique
- Investissements
- Répartitions géographiques de la programmation

5/ Investissements

- Etat de la programmation

6/ Annexes

- Articles de journaux
- Comptes rendu des Comités de Pilotage

7/ Phase 2

- Dossier de demande de subvention

Le Syndicat Mixte de Pays du Libournais, en partenariat avec la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, et l'Etat, assure la mise en place, depuis septembre 2005, d'une Opération de Revitalisation de l'Artisanat et du Commerce à l'échelle de 129 communes.

Un concours technique est apporté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne.

La programmation de la première phase de cette opération a été effectuée au cours de 4 Comités de Pilotage :

- le 24 janvier 2006 à Pineuilh
- le 28 février 2006 à Lagorce
- le 3 avril 2006 à Saint Germain de la Rivière
- le 20 octobre 2006 à Saint Germain de la Rivière.

Ont été programmés 83 dossiers.

Rappel budgétaire - Phase I

ANIMATION/COMMUNICATION

	Syndicat de Pays	Etat FISAC	Région	Département	Total
Animation Communication	10.650 300	10.350 600	7.000 300	7.000 300	35.000 1.500

EXPERTISES INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE 106 expertises réalisées entre novembre 2005 et juin 2006

	Etat FISAC	Région	Département	Entreprises	Total
E.I.D.S.	20.160	20.160	20.160	15.120	75.600

INVESTISSEMENTS

Sur la base de 100 dossiers pour une subvention moyenne de 6.000 €

	Etat FISAC	Région	Département	Entreprises	Total
Investissements	200.000	200.000	200.000	1.400.000	2.000.000

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

DEPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant TTC	%
Animation/Communication	36.500	Aides publiques		
Expertises individuelles	75.600	Département	227.460	10,77
Aides directes	2.000.000	Région	227.460	10,77
		Etat - FISAC	231.110	10,94
		Sous-total	686.030	32,48
		Autofinancement		
		Fonds propres	10.950	0,52
		Entreprises	1.415.120	67
		Sous-total	1.426.070	67,52
TOTAUX	2.112.100	TOTAUX	2.112.100	100

Communication - Phase I

De Septembre à novembre 2005 : 13 rencontres d'information ont été co-organisées par le Pays et la communauté de communes ou l'association accueillante.

Se sont tenues, les réunions de **Sainte-Foy-la-Grande** (CdC du Pays Foyen), **Coutras** (CdC du Pays de Coutras), **Saint-Germain-la-Rivière** (CdC du Canton de Fronsac), **Saint-Laurent-des-Combes** (CdC de la Juridiction de Saint-Emilion), **Saint-Magne-de-Castillon** (CdC Castillon-Pujols), **Lussac** (CdC du Lussacais et canton de Lussac), **Sainte-Terre** (canton de Castillon-la-Bataille), **Saint-Seurin-sur-l'Isle**, **Saint-Denis-de-Pile** (CdC du Canton de Guîtres), **Branne** (CdC de l'Entre-Deux-Mers Ouest et du Brannais), **Vayres** (CdC du Sud Libournais), et **Izon** (association des artisans-commerçants d'Izon).

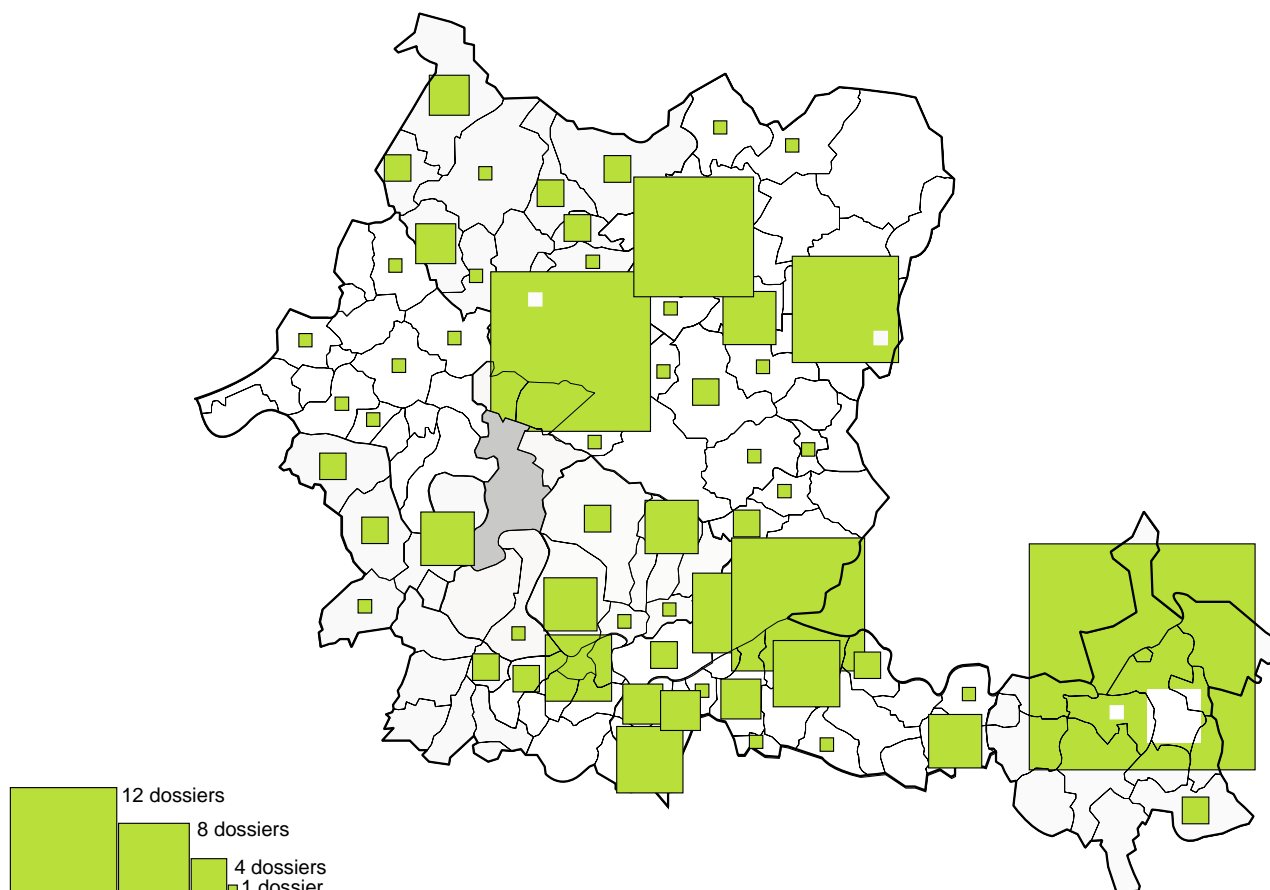
De Janvier à octobre 2006 : Le Pays a organisé 4 Comités de Pilotage pour la programmation des subventions aux entreprises, allouées dans le cadre d'un projet d'investissement à caractère professionnel (acquisition de matériels, immobilier d'entreprise).

Candidatures

Au cours de la mise en place de la première phase, 178 entreprises ont fait connaître un projet d'investissement.

Seules 83 d'entre elles ont pu le finaliser dans le cadre de la phase d'exécution. Ce sont donc potentiellement 178 sur 83 entreprises qu'il reste à accompagner dans la finalisation de leurs projets au cours de la seconde phase.

	Fichier Entreprises	Candidatures reçues	%
<i>CdC du Brannais</i>	90	7	8
<i>CdC Castillon-Pujols</i>	355	46	13
<i>CdC du Canton de Fronsac</i>	230	7	3
<i>CdC du Canton de Guîtres</i>	264	31	12
<i>CdC de l'Entre-Deux-Mers Ouest</i>	69	2	3
<i>CdC de la Juridiction de Saint-Emilion</i>	168	12	7
<i>CdC du Libournais</i>	85	2	2
<i>CdC du Lussacais</i>	106	6	6
<i>CdC du Pays de Coutras</i>	389	17	4
<i>CdC du Pays Foyen</i>	304	25	8
<i>CdC du Sud-Libournais</i>	215	9	4
canton de Castillon-la-Bataille	67	5	7
canton de Lussac	6	1	17
Saint-Seurin-sur-l'Isle	54	8	15
TOTAL	2402	178	7



Au cours de la première phase **133 expertises** ont été commanditées aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde et de Commerce et d'Industrie de Libourne ; 91 ont été réalisées. **83 dossiers ont été programmés** au cours des 4 premiers Comité de Pilotage. 2.553 € n'ont pas été attribués. La décomposition par territoire est la suivante :

	Visites	Programmé en Comité	Sans suite
<i>CdC du Brannais</i>	7	3	4
<i>CdC Castillon-Pujols</i>	46	17	29
<i>CdC du Canton de Fronsac</i>	7	5	2
<i>CdC du Canton de Guîtres</i>	31	12	19
<i>CdC de l'Entre-Deux-Mers Ouest</i>	2	0	2
<i>CdC Juridiction de St-Emilion</i>	12	2	10
<i>CdC du Libournais</i>	2	1	1
<i>CdC du Lussacais</i>	6	4	2
<i>CdC du Pays de Coutras</i>	17	10	7
<i>CdC du Pays Foyen</i>	25	16	9
CdC du Sud-Libournais	9	6	3
canton de Castillon-la-Bataille	5	1	4
canton de Lussac	1	1	0
Saint-Seurin-sur-l'Isle	8	5	3
TOTAL	178	83	95

Dépenses engagées (comptes arrêtés au 13/12/2006)

ANIMATION/COMMUNICATION

DEPENSES RETENUES : 36.500		RECETTES ATTRIBUEES : 36.500	
Frais d'imprimerie	3.607	Acompte Etat	6.570,00
Frais d'envoi courriers	3.251	Acompte Région	3.650,00
Animation	19.067	Acompte Département	2.920,00
Frais de déplacement	1.072		
TOTAL : 26.997		TOTAL : 13.140	

EXPERTISES INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

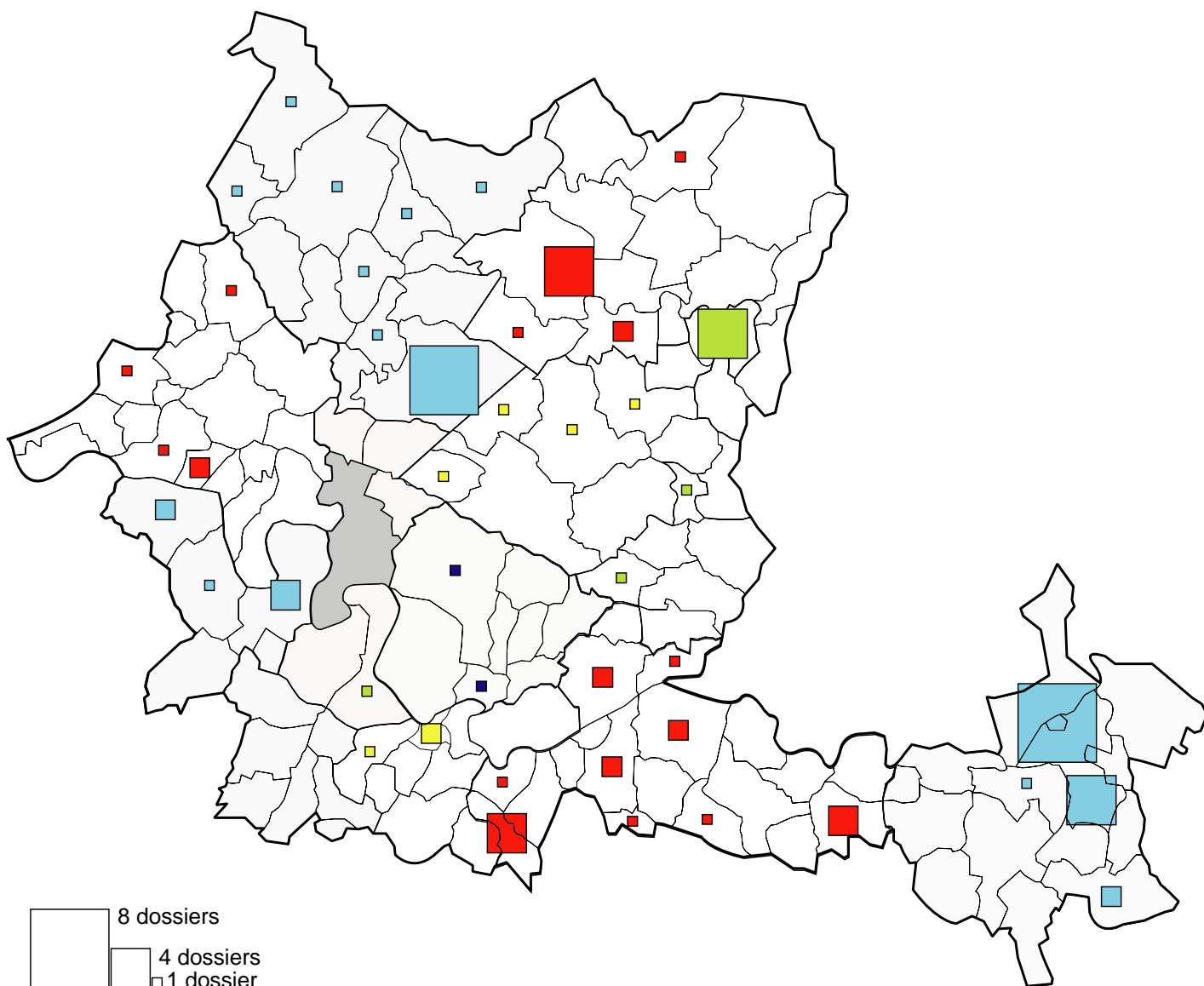
DEPENSES RETENUES : 75.600		RECETTES ATTRIBUEES : 75.600	
37 EIDS	25.900	Acompte Etat	12.096,00
		Acompte Région	10.080,00
		Acompte Département	8.064,00
		Entreprises	8.940,10
TOTAL : 25.900		TOTAL : 39.180,10	

INVESTISSEMENTS

DEPENSES RETENUES : 600.000		RECETTES ATTRIBUEES : 600.000	
ETP des Hauts de Gironde	6.200,00	Acompte Etat	100.000,00
G. JUILLET	9.300,00	Acompte Région	80.000,00
LM Autos	6.773,53	Acompte Département	80.000,00
Anamorphoz	6.200,00		
P. ROQUEFLOT	6.200,00		
C. ZAIA	6.200,00		
J. HEUZEY	7.646,00		
JL.TERRIEN	8.127,00		
Entre-Deux-Mers Motoculture	6.200,00		
Beauté Parfums	2.834,91		
Technicien du Sport	4.285,00		
S. SAGE	6.200,00		
A. MIGINIAC	9.300,00		
CCSO	9.300,00		
TTD	6.200,00		
JD Soudage	3.600,00		
P. ROUSSILLE	9.300,00		
G. DELARBRE	6.200,00		
M. RIBEYREIX	3.500,00		
M. BOURDIN	9.300,00		
Le Temps d'un Film	6.531,00		
M. BOIREAU	804,06		
M. HENAIN	3916,67		
Studio coiffure	2062,67		
Vidange 33	1127,28		
Aux Gourmandises	3107,00		
La Mie de Pain	5683,33		
Coiffure Valérie	3.879,00		
SERGENT Alex	5.683,33		
La GUERONNIERE	4.205,00		
TOTAL : 169.865,78		TOTAL : 260.000,00	

La subvention moyenne attribuée est de **7.012,70 €** au lieu des 6.000 € initialement prévus.

Répartition géographique de la programmation



Investissements

Etat de la programmation et des réalisations au 13/12/2006

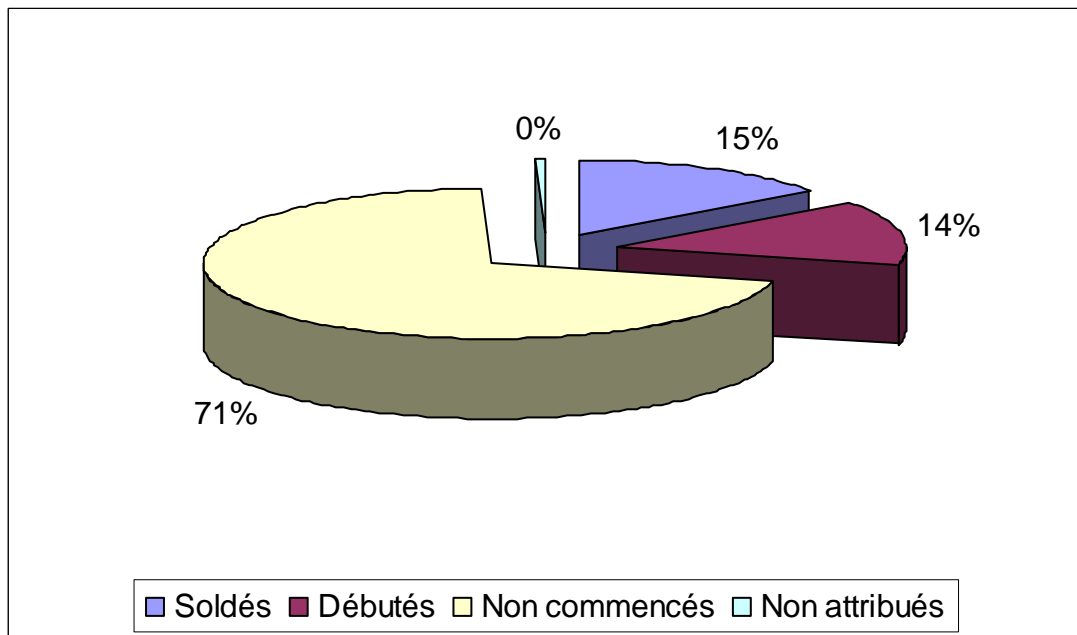
	Programmés	Objets	% réalisé
Comité de Pilotage du 24.01.2006			
La Table du Fronsadais – JM. CARLES	8.832	Aménagements-Matériels	0%
JD Soudage – JD. BEYNEIX	5.293	Matériels	68%
ETP des Hauts de Gironde – L. BALARESQUE	9.300	Bâtiment	67%
JUILLET Gilbert	9.300	Matériel	100%
LM Autos – L. MANET	7.632	Matériel	89%
Huit à Huit – G. DELARBRE	9.300	Aménagements	67%
Anamorphoz – O. MARTY	9.300	Aménagements	67%
SARL Vincenzi – P. VINCENZI	8.985	Aménagements	0%
Comité de Pilotage du 28.02.2006			
ROQUEFLOT Patrick	9.300	Bâtiment	67%
SARL ZAIA	9.300	Bâtiment	67%
Saint-Emilion Auto Bilan – P. DELPECH	7.458	Matériels	0%
SARL LEGRAND	9.300	Bâtiment	0%
Vidange 33 – S. RAMBEAU	3.698	Matériels	31%
SARL Cailleau	9.300	Matériel	0%
Au Fournil de Saint-Seurin – D. GILLET	9.300	Bâtiment	0%
HEUZEY Jacky	7.646	Achat de fond - Aménag.	100%
TERRIEN Jean-Luc	8.127	Bâtiment	100%
Entre-Deux-Mers Motoculture – P. CAMBERABERO	9.300	Bâtiment	67%
Beauté Parfums – N. BOISSERIE	7.817	Aménagement-Matériels	37%
Viti Services – S. MALOT	7.394	Matériels	0%
RIBEYREIX Michel	5.250	Bâtiment	67%
Aux Gourmandises – A. COLLAS	3.107	Aménagements	100%
Comité de Pilotage du 03.04.06			
Les Fontaines Magiques – A. DUMONT	2.074	Matériels	0%
Patrick ROUSSILLE	9.300	Matériels	100%
Karine Coiffure – K. MEZZAROBA	9.300	Bâtiment	0%
Technicien du Sport – A. MARIETTE	4.285	Aménagements	100%
Sport Attitude – JM. GIRAUD	3.333	Aménagements	0%
Alain MALLEMANCHE	9.300	Matériels	0%
Emotion – D. LATOUR	5.427	Aménagements	0%
Renault – P. NARDOU	9.300	Bâtiment	0%
Francis BOUCHARD	7.555	Aménagements	0%
Sylvain SAGE	9.300	Matériel	67%
Denis MAUFINET	6.912	Bâtiment	0%
Frédéric LAUTRETTE	9.300	Matériel	0%
Alain MIGINIAC	9.300	Matériels	100%
Maurice BOURDIN	9.300	Matériel	100%
Carrosserie ANGLADE SARL – G. ANGLADE	1.892	Matériels	0%
CCSO - F. LAFAYE , P. MAUNELA	9.300	Matériels	100%
Jardin Secret – C. ROCHE – I. VALLADE	5.897	Aménagements	0%
Au Bon Goût – H. GODINAUD	9.300	Aménagements-Matériels	0%
TTD – S. NAU	9.300	Matériels	67%

Investissements (suite)

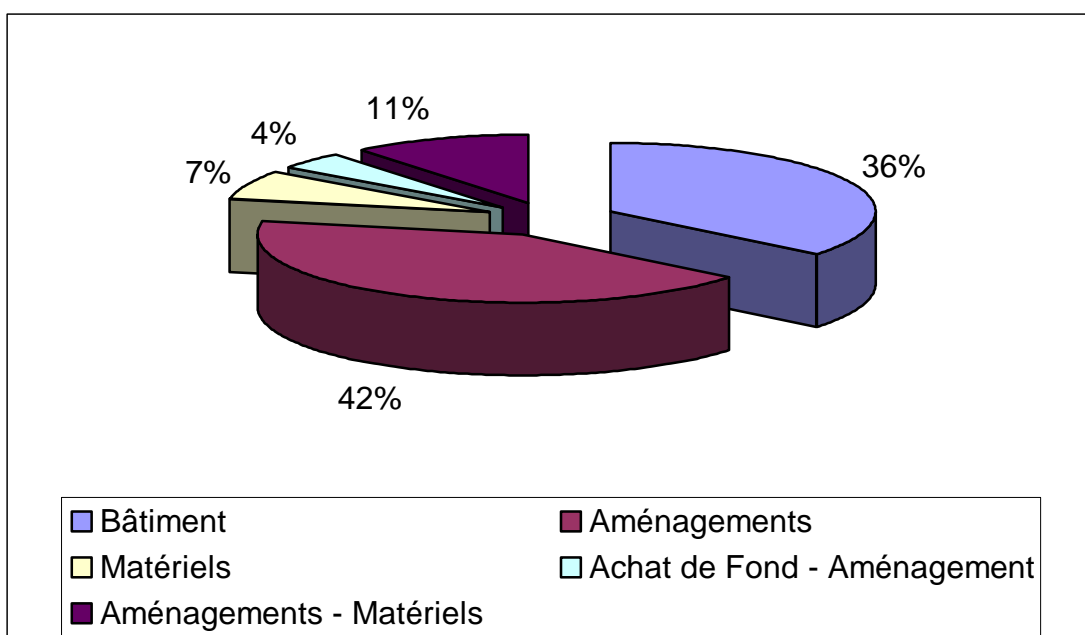
Etat de la programmation et des réalisations au 13/12/2006

	Programmés	Objets	% réalisé
Comité de Pilotage du 20.10.06			
Dépan' Agric – Paul BOIREAU	3.450	Bâtiment	24%
Yvan MERCIER	8.525	Aménagements	0%
Daniel DUPOUY	8.525	Bâtiment	0%
SARL Froment – Patrice PATEY	8.525	Bâtiment	0%
DE LUCA AgriService – Yves DE LUCA	8.525	Achat de fond – Aménag.	0%
Patrick BEAUFILS	8.525	Bâtiment	0%
LA GUERONNIERE Bois et Meubles	6.776	Matériels	62%
L'Etincelle – Thomas HENAIN	5.875	Aménagements	67%
Jérôme MESURE	8.525	Matériels	0%
Lucien BESSOU	8.525	Matériel	0%
Sébastien FARRE	3.438	Matériel	0%
Les Plantes Sauvages – Patrick LE COLLEN	1.772	Aménagements	0%
Loisirmatic – Dominique BARDOU	3.162	Matériel	0%
Le Temps d'un Film	6.531	Aménagements	100%
Bernard MAUGET	8.525	Matériel	0%
Frédéric MOINGT	8.525	Matériels	0%
VOOS Bureau – Geneviève VOOS	8.525	Matériels	0%
Thierry DEBEST	2.283	Aménagements-Matériels	0%
Tout Feu Tout Flamme – Vincent MOREAU	8.370	Matériels	0%
GARANDEAU Parcs et Jardins	3.101	Matériels	0%
Librairie Papeterie du Lycée – Pierre LAMOTHE	8.525	Bâtiment	0%
Thierry LAGORCE	3.866	Aménagements	0%
Alain PASQUET	8.525	Aménagements	0%
Esprit Création – Régis SAUVAGE	8.525	Aménagements	0%
L'Auberge Gasconne – Marina GASTEUIL	3.988	Aménagements-Matériels	0%
Béatrice CHEVRIER	8.525	Aménagements	0%
SARL MILLARD et Fils – Charles MILLARD	8.525	Aménagements	0%
Jean-Michel BARRA	5.755	Aménagements	0%
Patrick LYS	7.129	Aménagements-Matériels	0%
EGBL – Stéphane TILLARD	8.525	Matériels	0%
Coiffure Valérie – Valérie COIFFARD	3.879	Aménagements	100%
Entretien Dépannage Ramonage	8.525	Aménagements	0%
Studio Coiffure – Delphine RABANIER	3.094	Aménagements	67%
Philippe DEMARY	7.499	Aménagements	0%
Boucherie Brannaise – Michel BELLOIR	3.151	Matériels	0%
SARL VALETTE-FAURE	8.525	Aménagements	0%
L'Atelier du Moulin	8.029	Matériels	0%
Alex SERGENT	8.525	Matériels	67%
Hervé PEYRAUD	1.886	Matériels	0%
Pratik Sarments – Jean-Jacques BLAJDA	8.385	Matériels	0%
L'Auberge Saint-Jean – Jean BERTHIER	5.521	Matériels	0%
La Mie de Pain – Vincent CASTERA	8.525	Matériels	67%

Etat d'avancement des dossiers subventionnés



Investissements retenus



5.6

Récapitulatif financier

	Syndicat de Pays	Etat FISAC	Conseil Régional d'Aquitaine	Conseil Général de la Gironde	Entreprises	Total
--	------------------	------------	------------------------------	-------------------------------	-------------	-------

Total	Prévisionnel	10.950	231.110	227.460	227.460	1.400.000	2.112.100
	Réalisé	10.950	203.245,31	199.671	213.783,89	1.368.396,90	1.985.109,50
	Versé	10.950	185.995,48	182.421,17	181.968	1.368.396,90	550.384,65
	Solde	0	- 17.249,83	- 17.249,83	- 31.815,89	0	- 66.315,55

100 dossiers d'un montant moyen de 20.000 € HT
Taux de subvention moyen arrêté à 30 %

77 dossiers d'un montant moyen de 24.642 € HT
Taux de subvention moyen de 28 %

Animation Com. (TTC)	Prévisionnel	10.950	10.950	7.300	3.930,81	0	36.500
	Réalisé	10.950	10.950	7.300	3.930,81	0	36.500

EIDS (HT)	Prévisionnel	0	20.160	20.160	8.141,64	15.120	75.600
	Réalisé	-	15.045,48	15.121,17	5.511,23	4.880,35	51.175

108 EIDS d'un montant moyen de 700 € HT

89 EIDS d'un montant moyen de 575 € HT

Investissements (HT)	Prévisionnel	0	200.000	200.000	215.387,51	1.400.000	2.000.000
	Réalisé	0	177.249,83	177.249,83	204.341,85	1.365.685,10	1.897.434,50
	Versé	-	160.000	160.000			
	Solde	0	- 17.249,83	- 17.249,83			

100 dossiers d'un montant moyen de 20.000 € HT - taux de subvention moyen arrêté à 30 %

77 dossiers d'un montant moyen de 24.642 € HT - taux de subvention moyen de 28 %

Le Receveur Syndical
Trésorier municipal de Libourne

Jean-Pierre DUEZ

Le Président du
Syndicat Mixte de Pays du Libournais

Marcel BERTHOME